



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 17 juin 2026

Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 8 juin 2026 avec 7 vœux. Après avoir défini les réponses à apporter aux vœux exprimés par la Commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes le mercredi 17 mai 2026.

Nous joignons à nos considérations le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également les vœux formulés auxquels nous vous donnons la réponse ci-après.

NOS RÉPONSES :

Vœu n° 1

Pilotage, coordination et outil de gestion

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité poursuive les démarches engagées en matière de pilotage, de coordination et d'optimisation des processus, notamment dans le cadre du déploiement de l'approche « Lean », afin d'améliorer la lisibilité de l'action publique, la continuité des prestations et l'efficacité de l'administration.

Réponse :

La Municipalité a initié, en 2026, une première phase de déploiement de l'approche « Lean » au sein de l'Administration communale. Dans ce cadre, deux processus pilotes ont été sélectionnés, analysés et sont actuellement en cours d'optimisation.

Ces démarches sont menées avec la participation du personnel concerné et bénéficient de l'accompagnement d'un mandataire externe spécialisé. Un retour d'expérience, ainsi qu'un bilan des optimisations engagées, seront présentés à la Municipalité au cours du second semestre.

La Municipalité entend poursuivre cette démarche de manière progressive, afin d'étendre l'optimisation à l'ensemble des processus communaux, dans une perspective d'amélioration continue, de continuité des prestations et de renforcement de l'efficacité administrative.

Vœu n° 2**Ressources humaines**

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité accorde une attention particulière à la consolidation du secteur des ressources humaines, compte tenu de son rôle central pour le bon fonctionnement de l'administration et des enjeux à venir en matière d'attractivité, de fidélisation, de relève ainsi que de recrutement et de stabilité des fonctions clés.

Réponse :

La Municipalité est consciente des enjeux liés aux ressources humaines et de l'importance de disposer de politiques adaptées aux besoins de l'Administration communale.

Dans cette perspective, des travaux sont prévus tant sur les politiques RH que sur le socle des processus qui les composent, afin de développer des outils et des pratiques permettant d'accompagner l'Administration ainsi que la Municipalité dans les enjeux à venir.

Vœu n° 3**Enquête de satisfaction / climat interne**

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité mette en œuvre, dans les premières années de la prochaine législature, un dispositif permettant de mesurer de manière objective le climat de travail et le niveau de satisfaction du personnel communal.

La Municipalité rappelle qu'un vœu similaire avait déjà été formulé l'an dernier. Il avait alors été indiqué qu'un dispositif destiné à mesurer le climat de travail et le niveau de satisfaction du personnel communal serait mis en place au début de la législature 2026 – 2031.

Vœu n° 4**Formalisation des critères d'attribution des soutiens**

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité définisse des conditions-cadres claires pour l'octroi des subventions aux clubs et associations, en veillant à une attribution fondée sur des critères explicites et à une présentation transparente des différentes formes de soutien accordées.

Réponse

La Municipalité demeure attentive à garantir une lisibilité adéquate des soutiens accordés aux clubs, associations et manifestations locales, tout en tenant compte de la diversité des réalités associatives, des spécificités propres à chaque activité ainsi que de l'historique des engagements communaux.

Dans le cadre des réflexions, la Municipalité examinera les possibilités d'améliorer la lisibilité des différentes formes d'appui, financières, matérielles ou organisationnelles, et de préciser, lorsque cela s'avère pertinent, les principes guidant leur octroi.

Cette évolution devra toutefois préserver la souplesse nécessaire à la prise en compte des particularités du tissu associatif communal et de la diversité des formes d'intérêt public poursuivies par les sociétés et manifestations soutenues.

Vœu n° 5**Réévaluation de la Commission contre le harcèlement de rue**

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité procède à une réévaluation du rôle et du fonctionnement de la Commission contre le harcèlement de rue dans sa forme actuelle, afin d'identifier le dispositif le plus efficace pour traiter cette problématique de manière concrète, transversale et durable.

Réponse

La Municipalité considère qu'il est pertinent de réévaluer le rôle et le fonctionnement de la Commission contre le harcèlement de rue, afin de s'assurer que les modalités d'action mises en place permettent de répondre de manière efficace, concrète et coordonnée aux enjeux concernés.

Cette réflexion sera menée en tenant compte des actions de prévention et de sensibilisation déjà déployées, ainsi que du rôle des différents services et partenaires impliqués, dans l'objectif de garantir une action cohérente et adaptée.

Vœu n° 6**Rencontres stratégiques Municipalité / COGES**

La Commission de gestion émet le vœu que des rencontres stratégiques entre la Municipalité et la Commission de gestion puissent être reconduites lors de la prochaine législature, dans un esprit d'échange constructif et de coordination.

Réponse

La Municipalité attache une importance particulière à maintenir un dialogue régulier et constructif avec la Commission de gestion. Des échanges ont d'ores et déjà lieu dans le cadre des travaux annuels, notamment lors des rencontres entre les sous-commissions et les membres de la Municipalité au mois de mars. Par ailleurs, des rencontres complémentaires peuvent être organisées à la demande de la Commission de gestion lorsque des sujets spécifiques le justifient.

Si la Municipalité demeure favorable à des échanges permettant une compréhension mutuelle des enjeux, elle considère que ceux-ci doivent s'inscrire dans le respect des compétences et responsabilités propres à chaque Autorité. Dans cette perspective, les modalités actuelles d'échange apparaissent adaptées et permettent d'assurer un dialogue constructif sans se substituer aux rôles institutionnels respectifs.

Vœu n° 7**Information et suivi stratégique de l'Aéropôle**

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité reconduise, à raison d'une séance d'information annuelle avec les Commissions de surveillance (COFIN et COGES), un point de situation sur l'évolution des dossiers liés à l'Aéropôle, afin de garantir une information actualisée sur les enjeux stratégiques, opérationnels et financiers liés à son développement.

Réponse

Une présentation de la nouvelle stratégie sera organisée au cours des prochains mois à l'attention des Commissions des finances et de gestion. A cette occasion, les modalités nécessaires à la mise en œuvre à la réponse au présent vœu pourront être discutées.

Il conviendra notamment de définir le cadre de ces échanges, en déterminant s'ils doivent s'inscrire dans une temporalité prédéfinie ou être organisés en fonction des besoins et des éléments pertinents à partager.

CONCLUSIONS :

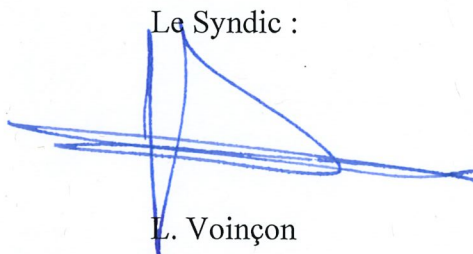
La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2025 de la Commune de Payerne ;
2. accepter les réponses municipales aux vœux de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

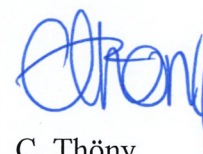
Le Syndic :



L. Voinçon



La Secrétaire :



C. Thöny

Annexe ment.

Payerne



Commission de gestion
du Conseil communal

TABLE DES MATIERES

1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	3
GÉNÉRALITÉS	3
<i>Organisation 2025-2026.....</i>	<i>4</i>
VOEUX	5
<i>Vœu 1 — Pilotage, coordination et outils de gestion.....</i>	<i>5</i>
<i>Vœu 2 — Ressources humaines.....</i>	<i>5</i>
<i>Vœu 3 — Enquête de satisfaction / climat interne.....</i>	<i>5</i>
<i>Vœu 4 — Formalisation des critères d'attribution des soutiens.....</i>	<i>5</i>
<i>Vœu 5 — Réévaluation de la commission contre le harcèlement de rue.....</i>	<i>5</i>
<i>Vœu 6 — Rencontres stratégiques municipalité / coges.....</i>	<i>5</i>
<i>Vœu 7 — Information et suivi stratégique de l'aéropole</i>	<i>5</i>
CONCLUSION	6
2. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 1	7
PRÉAVIS 09/2014 - STATION DE POMPAGE DE LA VERNA	7
PRÉAVIS 11/2019 — ADAPTATION DES RÉSERVOIRS PLANCHE AU LOUP	7
PRÉAVIS 24/2020 — ASSAINISSEMENT DU CHEMIN EN CHAUX	7
PRÉAVIS 30/2021 — CRÉATION D'UN DDP EN FAVEUR DE LA PATI SA ET RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES Y RELATIVES	7
PRÉAVIS 09/2022 — RÉALISATION DES TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA BROYE SECTEUR GUILLERMAUX	8
PRÉAVIS 01/2024 ET 23/2024 — ASSAINISSEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA PASSERELLE DES RAMMES.....	8
PRÉAVIS 09/2023 — RUE DES MOULINS ET RUE À THOMAS : MISE EN SÉPARATIF, DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, SUPERSTRUCTURE ROUTIÈRE ET QUAI DE LA BROYE — RUE DE LAUSANNE : DISTRIBUTION EAU POTABLE.....	8
PRÉAVIS 06/2021 — RÉAMÉNAGEMENT RUES DU FAVEZ, DE LA VIGNETTE, PASSAGE BLANCHERIE.....	8
PRÉAVIS 11/2020 — AVENUE GÉNÉRAL JOMINI ET RTE DE GRANDCOUR MISE EN SÉPARATIF.....	8
PRÉAVIS 15/2022 — RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER, MOBILITÉ DOUCE ET ARBORISATION DE L'AVENUE GÉNÉRAL JOMINI	8
PRÉAVIS 15/2023 — RACCORDEMENT DU SITE DE LA PROMENADE AU CAD	8
ZONE SPORTIVE	8
PÂTURAGES.....	9
PRÉAVIS 16/2022 - GESTION DES ACCÈS À LA DÉCHETTERIE ET RESSOURCERIE.....	9
PRÉAVIS 29/2022 - SUPPRESSION D'UN BASSIN INCENDIE À VERS-CHEZ-SAVARY.....	9
PRÉAVIS 34/2022 - ACQUISITION DE 3 GROUPES DE SECOURS ET ADAPTATION DES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES Y RELATIVES.....	9
PRÉAVIS EN ATTENTE DE BOUCLEMENT	9
3. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 2	11
INFORMATIQUE COMMUNALE	11
<i>Etat des lieux 2025</i>	<i>11</i>
<i>Conclusions.....</i>	<i>13</i>
SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES.....	13
<i>Premières mesures en cours.....</i>	<i>14</i>
<i>Personnel communal</i>	<i>14</i>
<i>Service des finances et recrutement des cadres</i>	<i>14</i>
<i>Enquête de satisfaction</i>	<i>15</i>
<i>Conclusions.....</i>	<i>15</i>
COMMUNICATION ET OFFICE DU TOURISME.....	16
<i>Communication</i>	<i>16</i>
<i>Office du tourisme</i>	<i>16</i>
<i>Mandat à l'Institut du Management des villes et du territoire</i>	<i>17</i>
SÉCURITÉ PUBLIQUE	17
<i>Etat actuel de la sécurité des piétons.....</i>	<i>17</i>
<i>Mesures existantes.....</i>	<i>17</i>
<i>Mesures en cours et envisagées</i>	<i>18</i>
SECTEUR ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET INTÉGRATION	18
<i>Payerne Morning Run.....</i>	<i>18</i>
<i>Commission communale Suisse-Immigrés (CCSI)</i>	<i>18</i>
AÉROPÔLE.....	19
<i>Introduction.....</i>	<i>19</i>

Conseil d'administration.....	19
Etat des lieux de Payerne Airport et du Technopark	20
Préavis en attente concernant l'aéropôle.....	20
Conclusion	21
FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE DE LA COREB.....	22
AUTRES PRÉAVIS	23
Préavis n° 31/2022 – Demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne.....	23
Préavis n° 12/2022 – Etude démographique scolaire pour Payerne et planification de la rénovation de la Nouvelle Promenade	24
Préavis n° 15/2024 – Prolongation de la ligne de bus	24
RENCONTRES STRATÉGIQUES MUNICIPALITÉ / COGES.....	26
4. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 3	27
PRÉAVIS N° 18/2016 – CRÉDIT CADRE POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021	27
PRÉAVIS N° 06/2019 – RAFRAÎCHISSEMENT DES BUREAUX DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE	28
PRÉAVIS N° 03/2020 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL PUBLIC ET PRIVÉ EN GUILLERMAUX AVEC PARKING SOUS-TERRAIN, AMÉNAGEMENT D'UN PARCET D'UN ESPACE PUBLIC, ASSAINISSEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA TOUR DE LA MURAILLE DES RAMMES	29
PRÉAVIS N° 07/2020 – REMISE EN ÉTAT DU SITE HISTORIQUE ET COLLÈGE DU CHÂTEAU	29
PRÉAVIS N° 02/2022 – CRÉDIT CADRE POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026	29
PRÉAVIS N° 31/2021 – REMISE EN ÉTAT DU RURAL, DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES DE BASE ET DE L'HABITATION DE GRANGE DE LA VILLE.....	30
PRÉAVIS N° 24/2022 ET N° 20/2024 – RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE, RUE DU CHEMIN NEUF 7	31
PRÉAVIS N° 33/2022 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ORGANISATION D'UN MANDAT D'ÉTUDES PARALLÈLES MEP POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRAND-RUE ET DE LA RUE DE LAUSANNE	31
PRÉAVIS N° 07/2023 – TRAVAUX BRASSERIE NOTRE DAME ET CAFÉ DU MARCHÉ	31
PRÉAVIS 14/2023 – NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS.....	32
PRÉAVIS N° 16/2023 – RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT AU BÂTIMENT DES RÉGENTS	32
PRÉAVIS N° 05/2024 – ÉTUDE DE LA MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU DE BERTHOLOD.....	32
PRÉAVIS N° 06/2024 – AIRE DE JEUX ET VENTILATION DE LA CUISINE DES CLUDS	32
PRÉAVIS N° 18/2024 – CRÉDIT D'ÉTUDE, REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE (GRAND'RUE ET RUE DE LAUSANNE).....	32
PRÉAVIS N° 11/2024 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DU GREFFE MUNICIPAL, ACHAT DE MOBILIER ET RÉNOVATION DE L'ANCIEN BUREAU DE L'ORPC DE L'HÔTEL DE VILLE	33
TABLEAU DES INVESTISSEMENTS.....	33
BAUX COMMERCIAUX	34
GESTION IMMOBILIÈRE COMMUNALE : ÉVOLUTION ET ENJEUX.....	34
SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS	35
GESTION ET STRATÉGIE EN TERMES D'ATTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES COMMUNALES	36
COMMISSION PERMANENTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE	36

1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : COGES), nommée par le Conseil communal pour la législature 2021–2026, a l'honneur de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2025.

GÉNÉRALITÉS

Elle est composée des membres suivants :

- Madame Sabine Rapin-Correvon
- Madame Sandra Savary
- Madame Cátia Pires Vieira
- Monsieur Laurent Brodard
- Monsieur Yannick Moser
- Monsieur Serge Gorgnuz
- Monsieur Christian Marguet
- Monsieur Jean-Jacques Guisolan
- Madame Emilie Losey, présidente-rapportrice pour l'année 2025

Conformément à l'art. 52, al. 4, let. J du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion vous présente les résultats de ses investigations.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est réunie à 6 reprises en séances plénières entre les mois de septembre 2025 et mai 2026. À ces séances s'ajoutent les rencontres propres à chaque sous-commission.

La Commission s'est organisée en trois sous-commissions, permettant une répartition des dossiers et un examen approfondi des thématiques traitées. Le tableau ci-après présente cette organisation.

ORGANISATION 2025-2026

Présidente : Emilie Losey (PVL)

Vice-Présidente : Catia Pires Viera (PSIP)

SOUS-COMMISSION 1	SOUS-COMMISSION 2	SOUS-COMMISSION 3
Serge Grognez (PSIP)	Christian Marguet (UDC)	Emilie Losey (PVL)
Sabine Rapin (PLR)	Catia Pires Viera (PSIP)	Laurent Brodard (PLR)
(P)Sandra Savary (UDC)	(P) Jean-Jacques Guisolan (PLR)	(P) Yannick Moser (PSIP)

Infrastructures, travaux publics et domaines	Bâtiments, écoles, sports	Administration générale, promotion économique, finances	Population, santé, culture	Urbanisme, mobilité et environnement
J. Henchoz	N. Schmid	L. Voignon	E. Noverraz	M. Picinali
Infrastructures et travaux publics	Bâtiments	Administration générale	Population	Urbanisme
Entretien du domaine public	Projets et gestion des surfaces	Finances	Animation socioculturelle	Mobilité
Energie	Ateliers	Ressources humaines	Sécurité publique	Système d'information du territoire
Planification routière	Exploitation bâtiments	Communication et affaires juridiques	Cimetière inhumations	Environnement et développement durable
Entretien des routes	Association du Site de l'Abbatiale de Payerne	Grefe municipal	Contrôle des habitants et bureau des étrangers	Police des constructions
Eaux	Cultes	Informatique et télécoms	Naturalisation	Espaces verts
Assainissement	Sports	Cave et vignoble	ORPC	Éclairages public
Patrimoine foncier	ASIPE	Promotion économique	SDIS	Swiss aéroport SA
Domaines et forêts		Achat - vente immobiliers	ARAJ	EMS/FOREMS
Locations des terres		Swiss Aeropole SA	ARAS	
Cours d'eau		Coreb	Santé	
		UCV	RSNB	
			Plan pandémie	
			Plan canicule	
			ABSMAD	

VOEUX

Au terme de ses travaux, la Commission de gestion constate que les analyses menées par les sous-commissions ont fait émerger plusieurs constats et pistes d'amélioration relatifs au fonctionnement communal, à la gouvernance de certains dossiers ainsi qu'à l'organisation de l'administration.

Dans cette perspective, et dans un souci d'amélioration continue du fonctionnement communal, elle formule les vœux suivants :

VŒU 1 — PILOTAGE, COORDINATION ET OUTILS DE GESTION

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité poursuive les démarches engagées en matière de pilotage, de coordination et d'optimisation des processus, notamment dans le cadre du déploiement de l'approche « Lean », afin d'améliorer la lisibilité de l'action publique, la continuité des prestations et l'efficacité de l'administration.

VŒU 2 — RESSOURCES HUMAINES

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité accorde une attention particulière à la consolidation du secteur des ressources humaines, compte tenu de son rôle central pour le bon fonctionnement de l'administration et des enjeux à venir en matière d'attractivité, de fidélisation, de relève ainsi que de recrutement et de stabilité des fonctions clés.

VŒU 3 — ENQUÊTE DE SATISFACTION / CLIMAT INTERNE

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité mette en œuvre, dans les premières années de la prochaine législature, un dispositif permettant de mesurer de manière objective le climat de travail et le niveau de satisfaction du personnel communal.

VŒU 4 — FORMALISATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SOUTIENS

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité définisse des conditions-cadres claires pour l'octroi des subventions aux clubs et associations, en veillant à une attribution fondée sur des critères explicites et à une présentation transparente des différentes formes de soutien accordées.

VŒU 5 — RÉÉVALUATION DE LA COMMISSION CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité procède à une réévaluation du rôle et du fonctionnement de la Commission contre le harcèlement de rue dans sa forme actuelle, afin d'identifier le dispositif le plus efficace pour traiter cette problématique de manière concrète, transversale et durable.

VŒU 6 — RENCONTRES STRATÉGIQUES MUNICIPALITÉ / COGES

La Commission de gestion émet le vœu que des rencontres stratégiques entre la Municipalité et la Commission de gestion puissent être reconduites lors de la prochaine législature, dans un esprit d'échange constructif et de coordination

VŒU 7 — INFORMATION ET SUIVI STRATÉGIQUE DE L'AÉROPOLE

La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité reconduise, à raison d'une séance d'information annuelle avec les commissions de surveillance (COFIN ET COGES), un point de situation sur l'évolution des dossiers liés à l'Aéropole, afin de garantir une information actualisée sur les enjeux stratégiques, opérationnels et financiers liés à son développement.

CONCLUSION

Au terme de l'examen de l'exercice 2025, la Commission de gestion dresse le constat d'une administration engagée dans une phase de transformation importante. Elle est consciente des mutations et des contraintes auxquelles la Municipalité et l'administration communale sont confrontées, qu'il s'agisse de la conduite de projets structurants, de l'évolution des exigences réglementaires ou de la gestion des ressources humaines.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs ajustements organisationnels significatifs, notamment au sein du Greffe municipal et du service des finances. Ces transitions invitent à porter une attention soutenue à la continuité des fonctions clés, à la stabilité institutionnelle ainsi qu'aux processus de recrutement des postes à responsabilités.

Parallèlement, la Commission relève positivement les démarches engagées par la Municipalité en matière d'amélioration continue et d'optimisation du fonctionnement de l'administration, notamment à travers le déploiement progressif de l'approche « Lean » visant à optimiser les processus internes. Cette évolution constitue un changement de culture qui s'inscrira dans la durée et nécessitera un accompagnement soutenu ainsi qu'un secteur des ressources humaines consolidé pour en assurer la pleine mise en œuvre.

Fidèle à sa mission de surveillance et dans un esprit résolument constructif, la Commission a formulé plusieurs vœux visant à renforcer le pilotage et la coordination internes, ainsi qu'à répondre aux enjeux humains et organisationnels mis en évidence au cours de ses travaux. Elle réaffirme ainsi son attachement à une administration en mesure de relever, avec cohérence et continuité, les défis futurs de la Commune.

La commission de gestion remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune, les responsables de service ainsi que les membres de la Municipalité pour leur disponibilité, la qualité des échanges tout au long de l'année et leur engagement constant au service de notre ville.

Par ailleurs, la commission a relevé une inexactitude dans le rapport de gestion à la page 11 concernant la représentation au comité directeur de FOREMS. Monsieur Yannick Moser y figure encore comme membre alors qu'il a démissionné en juin 2025 et que Madame Sandra Savary a été élue lors de la séance du Conseil communal de décembre 2025. La Commission souhaite que cette correction soit prise en compte pour l'archivage du document.

Au terme de ses travaux, et après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2025, la Commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers :

- D'accepter, tel que présenté, la gestion de l'exercice 2025 de la Commune de Payerne
- D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés
- D'en donner décharge à la Commission de gestion

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de gestion

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Elosey'.

Losey Emilie

2. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 1

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion n°1 était composée de Mesdames et Monsieur :

- Sabine Rapin-Correvon
- Serge Grognez
- Sandra Savary (Présidente-Rapportrice)

D'octobre 2025 à avril 2026, la sous-commission 1 s'est réunie à quatre reprises en sus des séances plénières. Nous remercions Madame et Messieurs les Municipaux et leurs services pour les réponses et leur disponibilité.

Pour cette cinquième et dernière année de législature, notre commission a principalement continué son travail de suivi des préavis de notre commune.

PRÉAVIS 09/2014 - STATION DE POMPAGE DE LA VERNIA

Le préavis n° 09/2014 demandait au Conseil communal un financement de Fr. 151'000.-. Il y a un coût supplémentaire de Fr. 35'982.90 qui est dû à une étude hydrogéologique qui a été demandée par les services cantonaux, en vue de l'octroi de la concession. Des essais de traitement du Chloridazon ont également été demandés.

Un préavis sera soumis au Conseil communal dans le courant de l'année.

PRÉAVIS 11/2019 – ADAPTATION DES RÉSERVOIRS PLANCHE AU LOUP

Dans le rapport de l'exercice 2024, on nous a dit que les travaux sont terminés mais que la commune doit encore recevoir une subvention de l'ECA avant de boucler ce préavis.

L'ECA a informé qu'aucune subvention ne sera versée, car les travaux entrepris au réservoir sont à leur sens de l'entretien. Le préavis prévoyait une dépense totale de Fr. 100'000.- et, selon les comptes au 4 mars 2026 il y a eu une dépense de Fr. 62'157.45 donc ce préavis peut donc être fermé.

PRÉAVIS 24/2020 – ASSAINISSEMENT DU CHEMIN EN CHAUX

La commission c'est demandé ou nous en sommes par rapport à l'année passée. En date du 20 février 2026, la Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires (DGAV) a informé la Commune que les subventions cantonales et fédérales allaient être versées.

PRÉAVIS 30/2021 – CRÉATION D'UN DDP EN FAVEUR DE LA PATI SA ET RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES Y RELATIVES

Comme mentionné dans les communications de la Municipalité pour le Conseil communal du 1^{er} avril 2026, ce projet ne verra pas le jour. La Pati SA est endettée et la commune veut récupérer et ne pas perdre le contrôle de ce terrain. La commission a pu prendre connaissance du dossier complet mis à disposition par la Municipalité, dont les pièces relatives aux prises de décisions.

Que cela soit par retour anticipé ou par l'exercice du droit de préemption, dans tous les cas, la Commune redeviendra propriétaire du DDP et retrouvera ainsi la maîtrise du terrain.

PRÉAVIS 09/2022 – RÉALISATION DES TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA BROYE SECTEUR GUILLERMAUX

Concernant ce préavis il n'y aura pas de demande de crédit complémentaire car le compte de celui-ci présente un montant non dépensé de Fr. 345'628.16 à ce jour.

PRÉAVIS 01/2024 ET 23/2024 – ASSAINISSEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA PASSERELLE DES RAMMES

Le versement de Fr. 50'000.- de participation de l'ASIPE a été versé en amont de la rédaction du préavis. Il n'y a pas d'autres subventions attendues.

Une couche de résine doit encore être mise sur la passerelle début de l'été et ensuite ces préavis pourront être bouclés.

PRÉAVIS 09/2023 – RUE DES MOULINS ET RUE À THOMAS : MISE EN SÉPARATIF, DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, SUPERSTRUCTURE ROUTIÈRE ET QUAI DE LA BROYE – RUE DE LAUSANNE : DISTRIBUTION EAU POTABLE

En raison des nombreux chantiers actuellement ouverts à Payerne, seule la conduite d'eau potable a déjà été installée au Quai de la Broye. Le solde des travaux se fera en fonction des travaux en cours à la Grand'Rue et au projet MEP. Ils pourraient débuter à l'automne 2026 au plus tôt.

PRÉAVIS 06/2021 – RÉAMÉNAGEMENT RUES DU FAVEZ, DE LA VIGNETTE, PASSAGE BLANCHERIE

Si ce préavis présente un dépassement de CHF 275'341.25 alors que les travaux sont terminés et que de nouveaux aménagements de circulation ont été mis en place, c'est parce que le décompte des travaux a été envoyé fin 2025 à la DGIP pour versement des subventions et que nous sommes toujours en attente du versement des subventions cantonales VD et FR.

PRÉAVIS 11/2020 – AVENUE GÉNÉRAL JOMINI ET RTE DE GRANDCOUR MISE EN SÉPARATIF

Les travaux sont terminés et aucune ouverture n'est prévue. Quant aux décomptes travaux, les subventions sont en cours par le mandataire, le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA. Nous pourrions boucler le préavis à la fin de l'année.

PRÉAVIS 15/2022 – RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER, MOBILITÉ DOUCE ET ARBORISATION DE L'AVENUE GÉNÉRAL JOMINI

Concernant ce préavis, les travaux sont terminés mais il ne peut pas encore être bouclé car les décomptes travaux et subventions sont en cours par le mandataire, le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA.

PRÉAVIS 15/2023 – RACCORDEMENT DU SITE DE LA PROMENADE AU CAD

Ce préavis sera bouclé dès que les travaux de remise en état des locaux du centre sportif de la Promenade seront achevés

ZONE SPORTIVE

En 2025, il nous avait été dit que le préavis pour le crédit d'étude aurait dû être présenté au printemps 2025. Une étude CISCO analyse des besoins est en cours. Le crédit d'étude pour la construction sera dans le courant 2027. Le travail qui sera le plus long sera le changement d'affectation du terrain et la mise à l'enquête. On estime le premier coup de pioche pour la fin de la prochaine législature.

PÂTURAGES

La commune planifie les premiers travaux prévus à l'automne 2026 moyennant l'approbation d'un préavis par le Conseil communal et les éventuelles autorisations nécessaires. Ce préavis n'est toujours pas fait car le problème c'est le manque de coordination entre le service du bâtiment et le service des infrastructures.

PRÉAVIS 16/2022 - GESTION DES ACCÈS À LA DÉCHETTERIE ET RESSOURCERIE

L'installation de Moloks est en cours, la majeure partie en ville sera terminée d'ici la fin de l'année, pour le solde du territoire communal vers fin 2027.

16 Molok ont été installés à ce jour. 22 ont été rachetés à des entités privées (Fr. 1.-), 88 Molok sont prévus, certains ayant déjà été mis à l'enquête publique. 126 Molok seront finalement présents sur le territoire communal. Le préavis, au final, ne présentera pas de dépassement.

En ce qui concerne la gestion à la déchetterie, la barrière a été posée et les problèmes initiaux ont été résolus. Les caméras fonctionnent et la collaboration avec la fondation Cherpillod se poursuit, dans les limites de traitement des objets récupérés qui lui sont propres.

En ce qui concerne la déchetterie mobile, le fonctionnement est bon. Il était identique avec l'ancien prestataire.

PRÉAVIS 29/2022 - SUPPRESSION D'UN BASSIN INCENDIE À VERS-CHEZ-SAVARY

Lors de l'établissement de ce préavis, un crédit de 83'000 frs a été accordé. A ce jour, rien n'a été dépensé car, des confirmations d'offres ont pris du temps. Les travaux au Motélon et Crève-Coeur pourraient au mieux débuter cet automne, sinon l'année prochaine. La mise à l'enquête publique devrait sortir prochainement.

PRÉAVIS 34/2022 - ACQUISITION DE 3 GROUPES DE SECOURS ET ADAPTATION DES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES Y RELATIVES

Lors du rapport de l'exercice 2023, il nous a été dit que ce préavis sera bouclé à la fin 2024 mais, ce préavis a été maintenu ouvert dans l'attente d'une facture finale de l'installation électrique. La communication de la municipalité datée du 13 mai 2026 confirme le bouclage de ce préavis.

PRÉAVIS EN ATTENTE DE BOUCLEMENT

En ce qui concerne les préavis suivants en attente et suite aux infos reçues par les Municipaux responsables, ils seront bouclés dans l'année :

- **Préavis 17/2024** – Remplacement véhicule pour secteur EDP. La communication de la municipalité datée du 13 mai 2026 confirme le bouclage de ce préavis.
- **Préavis 04/2013 et 04/2016** - Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 : Réalisation des infrastructures publiques et aménagements routiers à la rue Derrière la Tour et la rue à Thomas -Demande de crédit pour des nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et des travaux d'aménagements routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix-Blanche et rue Montpellier
- **Préavis 04/2022** – Alimentation en eau potable, bouclage de la ceinture ouest
- **Préavis 12/2020** – Rte d'Echallens, assainissement passage à niveau CFF
- **Préavis 05/2022** – Installation de la fibre optique dans la rive droite de la Broye, racc. Stations de relevage

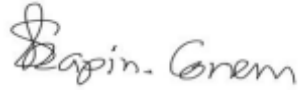
- **Préavis 01/2023** – Remplacement de la balayeuse du secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave Communale
- **Préavis 02/2023** - Remplacement conduite eau entre Av. Général Jomini et Av. du Stade et **préavis 03/2023** - Remplacement conduite eau Av. de la Promenade et début Grand-Rue

Pour la sous-commission 1

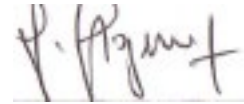


Sandra Savary

Présidente-Rapportrice



Sabine Rapin-Correvon



Serge Gorgnuz

3. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 2

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La sous-commission de gestion n°2 était composée de Madame et Messieurs :

- Cátia Pires Vieira,
- Christian Marguet
- Jean-Jacques Guisolan (Président-Rapporteur)

De septembre 2025 à avril 2026, la sous-commission n°2 s'est réunie à 7 reprises, en complément des séances plénières. Dans le cadre de ses travaux, elle a eu l'occasion de rencontrer l'ensemble de la Municipalité, Mr Voinçon, Syndic, Mme Picinali, MM Henchoz, Schmid, Noverraz, ainsi que Mmes et Mr Thöny, Surchat-Delpedro et Leuthold, respectivement Secrétaire Municipale, responsable communication et responsable du service informatique et télécommunications.

La sous-commission n°2 tient à remercier l'ensemble des personnes rencontrées pour la qualité de leur accueil et la richesse des échanges.

INFORMATIQUE COMMUNALE

Ainsi que déjà dit dans nos précédents rapports, le service adopte une posture de discrétion, estimant qu'une communication limitée sur les mesures en place constitue une forme de protection : moins les informations sont accessibles, plus les tentatives de piratage s'en trouvent complexifiées. Un suivi régulier est assuré, et la discrétion est ici considérée comme un levier de sécurité à part entière. Néanmoins, il y a certaines informations qui peuvent être communiquées au Conseil communal.

ETAT DES LIEUX 2025

L'année 2025 a été chargée pour l'équipe informatique et remplie de changements. Tout d'abord, l'équipe informatique a accueilli deux nouveaux collaborateurs, MM Noé Meuwly en tant que technicien support et Olivier Paudex en tant qu'expert réseau et sécurité.

Ces deux nouveaux postes ont permis d'améliorer les temps de traitements de quelques deux milles tickets reçus en 2025, d'améliorer la sécurité en donnant plus de temps pour corriger les failles systèmes, logicielles et réseaux tout en augmentant les compétences internes des postes existants via des partages d'expériences, une amélioration de la documentation ou par du travail d'équipe.

En 2025, l'accent a été mis sur deux axes qui seront encore présents en 2026, à savoir la sécurité et la digitalisation :

- Pour la sécurité, 2025 a vu l'installation de nouveaux firewalls plus efficaces et permettant un meilleur filtrage des accès internet et VPN tout en améliorant la disponibilité des services (réduction du taux de panne).
- Les mises à jour systèmes, réseaux et logiciels ainsi que leur automatisation font aujourd'hui partie du quotidien de l'équipe.
- Afin d'éprouver les systèmes, l'équipe informatique a travaillé avec une entreprise externe afin de pratiquer un test de pénétration (pentest) sur tous les équipements informatiques connectés au réseau (ordinateurs, serveurs, horloges, téléphones fixes et portables, imprimantes, etc...). Ce test s'est révélé très précieux puisqu'il a permis de prouver que les accès depuis l'extérieur sont correctement protégés, que la technologie de containerisation

porte ses fruits (aucune faille détectée) mais il a aussi permis de remonter une faille de sécurité logicielle à un éditeur qui l'a directement corrigée pour toute sa clientèle.

- Certaines autres failles ont été détectées et ont été efficacement corrigées.

Toujours dans le thème de la sécurité, la Commune s'est dotée d'une assurance cyber afin de se protéger en cas d'attaque.

Plus largement, Le secteur signale qu'entre cinq et dix tentatives de connexions frauduleuses par seconde sont bloquées par les systèmes de sécurité. Aucune attaque n'a toutefois réussi à franchir les protections en place. La surveillance est continue, les systèmes sont mis à jour régulièrement, et une veille technologique est assurée. En interne, les campagnes de sensibilisation du personnel sont perçues comme efficaces, avec des retours jugés positifs par les responsables.

L'équipe est également « cliente » du CSIRT et reçoit les alertes de sécurité mise à disposition par la confédération. L'obligation d'informer la confédération en cas d'attaque a également été intégrée dans les processus internes.

Toujours en matière de sécurité, l'équipe informatique a lancé le renouvellement de sa certification Cybersafe via des audits de sécurité.

Enfin, un projet de formation continue digitalisée pour tout le personnel communal a été initié en 2025 pour une mise en production en 2026.

Les projets de digitalisations et de containerisations ont également continué et continueront en 2026.

Parmi les grands projets de digitalisation, nous pouvons citer le développement continu d'Abacus RH (portail RH, intranet) ou l'implémentation de l'application Univers permettant la digitalisation des séances de services et de secteurs.

Les projets de containerisations ont également permis la migration de sites internet complets, de bases de données ou de nouvelles applications.

La containerisation permet une amélioration forte de la sécurité, un gain de temps très important sur les mises à jour et une simplicité de mise en place forte (quelques minutes suffisent à déployer un site internet ou une base de données, une mise à jour ne prenant quelques secondes voire quelques minutes contre plusieurs heures avec des technologies plus anciennes).

Lexique Technique et Opérationnel :

Abacus RH : Progiciel de gestion intégré utilisé ici pour la dématérialisation des ressources humaines (portail employé, intranet).

Assurance Cyber : Contrat d'assurance spécifique protégeant la collectivité contre les conséquences financières et techniques d'une cyberattaque.

Certification Cybersafe : Label de sécurité informatique attestant d'un niveau de protection et de résilience contre les risques numériques.

Containerisation : Technologie permettant d'isoler des applications dans des "conteneurs". Elle facilite le déploiement rapide et renforce la sécurité des sites et bases de données.

CSIRT (Computer Security Incident Response Team) : Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, ici lié aux services de la Confédération.

Digitalisation : Processus de transformation des supports et méthodes de travail papier ou manuels vers des outils numériques.

Faille (système/logiciel) : Vulnérabilité ou faiblesse dans un code informatique pouvant être exploitée pour porter atteinte à la sécurité.

Firewall (Pare-feu) : Équipement réseau filtrant les flux de données entre internet et le réseau interne pour bloquer les accès non autorisés.

Pentest (Test de pénétration) : Simulation d'attaque informatique réalisée par des experts externes pour tester la résistance des systèmes et identifier les vulnérabilités.

Ticket : Unité d'enregistrement correspondant à une demande d'assistance ou à un incident technique signalé à l'équipe informatique.

Univers : Application spécifique mentionnée pour la gestion et la digitalisation des séances de services.

VPN (Virtual Private Network) : Réseau privé virtuel permettant un accès sécurisé et chiffré au réseau de la Commune depuis l'extérieur.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, La sous-commission est encline à penser que notre secteur informatique et télécommunications fait son maximum pour que Payerne soit à l'abri des attaques et autres menaces informatiques. Mais, ainsi que nous l'avons déjà écrit dans nos précédents rapports, le risque zéro n'existe pas. Les hackers et autres pirates auront toujours une longueur d'avance sur toutes les protections que nous pourrions mettre en place. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas baisser les bras et continuer sur cette voie en cherchant toujours les meilleures protections ainsi qu'en encourageant l'ensemble du personnel communal à faire preuve de la plus grande des prudenances vis-à-vis de ces menaces.

SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours des trois dernières années, la sous-commission a essayé de suivre attentivement ce qui se passe au niveau du secteur RH. Bien que, cette année, nous n'ayons pas mené de nouvelles investigations, la sous-commission reste intimement convaincue qu'il y a un grand potentiel d'amélioration dans ce secteur.

Au début 2025, l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice, initialement engagée à 40% pour les ressources humaines a été portée à 60 % afin de permettre une amélioration de la gestion administrative du secteur. Malheureusement, suite au départ de la Secrétaire municipale adjointe, ce taux n'a pas pu être respecté et une priorisation des projets a dû être opérée afin de concentrer les ressources disponibles sur les dossiers essentiels et ainsi reporter certaines initiatives lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Cette vacance a aussi entraîné une redistribution des tâches au sein de l'équipe du Greffe municipal, impliquant une augmentation de la charge de travail pour l'ensemble des collaboratrices. Cette situation demeure toutefois maîtrisée et n'a pas engendré de surcharge excessive.

Certaines activités ont néanmoins dû être temporairement reléguées au second plan, notamment les tâches liées au MSST (Médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail) qui nécessite une formation spécifique. Par ailleurs, la collaboratrice affectée à 30 % au Greffe municipal et à 60 % aux ressources humaines consacre actuellement une part plus importante de son temps au Greffe afin d'assurer la continuité des prestations.

Néanmoins, suite au départ du Syndic Eric Küng et à l'arrivée en cours d'année de Lionel Voinçon à la tête du dicastère de l'administration générale, nous pensons qu'il faut lui laisser le temps de mettre en place les mesures qu'il pensera nécessaires pour apporter les améliorations indispensables au secteur.

PREMIÈRES MESURES EN COURS

La réorganisation du Greffe municipal est, pour l'essentiel, achevée. Il est toutefois probable qu'elle se poursuive de manière progressive, notamment avec l'entrée en fonction d'une nouvelle Cheffe de secteur (secrétaire municipale adjointe) au 1er mai 2026.

Cette réorganisation a notamment permis d'améliorer la redondance des compétences au sein du Greffe municipal, renforçant ainsi la continuité des activités. Cette évolution a démontré son efficacité dans la gestion des absences liées à un congé maternité ainsi qu'à la démission de la Secrétaire municipale adjointe.

Par ailleurs, il demeure nécessaire de formaliser et de clarifier les processus afin de permettre au Greffe municipal d'exercer pleinement son rôle de service support au bénéfice des différents services et de la Municipalité.

Les travaux à venir porteront principalement sur la cartographie et l'optimisation des processus dans le cadre du projet « Lean », dont l'initiative et les fondements ont émergé au sein du Greffe municipal. Ce projet « Lean », qui a été présenté succinctement à la sous-commission est une méthode qui permettra d'optimiser les processus, afin d'améliorer les résultats. Il permettra une amélioration continue, mais impose un changement de culture.

Sa mise en place progressive a commencé par le Greffe. Malgré un peu de résistance au début car cela représente un grand changement d'habitudes pour certains, l'expérience est positive. Il a donc été décidé par la Municipalité de l'appliquer à toute l'administration. Ce changement de culture et de méthode va demander du temps et de l'énergie. Il va se passer encore plusieurs années avant qu'il soit pleinement effectif. La COGES de la prochaine législature devra suivre cette mise en place et pourra donc en apprécier les effets.

PERSONNEL COMMUNAL

Le taux de rotation du personnel (turnover) a été, en 2025, de 9.9%. Ce qui, comparé au chiffre de 7.9% en 2024, représente une augmentation certaine. Au-delà de 10%, ce taux devient inquiétant. Nous sommes donc à la limite et il ne faudrait pas qu'il augmente plus.

Afin d'essayer de comprendre les raisons de cette augmentation, nous avons demandé des chiffres secteur par secteur. Malheureusement, ces chiffres sont difficilement comparables et des corrélations impossibles au vu des écarts de nombres de postes entre secteurs. Un début d'explication sur cette augmentation peut être la plus grande mobilité des travailleurs. Il est loin le temps où on parlait d'« un emploi, une carrière ». Les gens changent beaucoup plus d'orientation ou d'employeur qu'auparavant. Ces employeurs sont aussi beaucoup plus dynamiques et n'hésitent plus à prospecter et débaucher un employé si les compétences d'un profil leur plaisent particulièrement.

La Municipalité reste attentive à cette problématique, mais la question de l'attractivité de Payerne en tant qu'employeur risque de se poser dans un futur proche et des mesures devront être prises. D'autant plus qu'à l'horizon 10 ans, un tiers du personnel est planifié pour un départ à la retraite. Ce qui représente de gros enjeux en matière de renouvellement.

SERVICE DES FINANCES ET RECRUTEMENT DES CADRES

La sous-commission s'est inquiétée de la situation au niveau du service des finances où nous avons connu deux départs du chef de service coup sur coup. La Municipalité reconnaît là une « erreur de casting » difficilement prévisible. Car c'est seulement au cours du temps d'essai que les divergences de vues sont apparues. Ce qui pose la question des processus pour le recrutement des cadres.

Ce recrutement présente deux spécificités par rapport aux recrutements "standards" :

- Un assessment a lieu sous la conduite d'un mandataire externe ;
- La Municipalité est directement impliquée dans le recrutement, étant représentée par deux membres dans le comité de sélection.

On peut néanmoins se poser la question si ce processus est suffisant ou s'il ne faudrait pas envisager de le renforcer par des investigations plus poussées sur les aspirations et motivations des candidats. Les prochains engagements nous le diront, en espérant qu'il n'y ait pas là de nouvelles mauvaises surprises.

Concernant directement la situation au sein du service des finances, elle est aujourd'hui stabilisée avec les deux mandats attribués à B&M Partenaires pour le suivi quotidien du service et la transition vers MCH2. Ces mesures permettent de garantir la continuité des activités et le respect des exigences liées à l'introduction de MCH2 en 2027. Mais ces mandats ne sont pas gratuits, et des compléments au budget seront immanquables prochainement.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Ainsi que nous l'avons déjà relevé dans notre rapport 2024, la Municipalité a décidé qu'aucune enquête de satisfaction du personnel n'aura lieu pour la présente législature, le contexte, surtout politique avec les élections communales 2026, étant jugé peu favorable à sa réalisation. Ce projet, initialement envisagé, a été suspendu en fin d'année 2024.

Une nouvelle fois, nous regrettons cette décision car c'est précisément dans ces phases de transition que des éléments structurants peuvent émerger. Une enquête permettrait non seulement de faire remonter des besoins concrets, mais aussi de renforcer la transparence et la confiance au sein de l'administration.

Néanmoins, la Municipalité nous a promis que cette enquête est planifiée pour les premières années de la législature 2026-2031. Nous insisterons pour qu'elle ait bien lieu.

CONCLUSIONS

Le secteur des ressources humaines est primordial pour la bonne marche de notre administration. Il reste fragile et a besoin à tout prix d'être renforcé et soutenu, ce que nous soulignons depuis trois ans. Le changement de Municipal responsable devrait apporter une nouvelle vision à ce niveau. La mise en place du projet « Lean » en est la première pierre. Il va falloir du temps pour y arriver et il y aura des coûts mais c'est le prix à payer pour avoir une administration forte et performante pour les années à venir, qui seront primordiales pour Payerne.

Au moment de la finalisation du présent rapport, la sous-commission a pris acte d'un changement à la tête du secteur des ressources humaines. Elle saisit cette occasion pour souligner l'importance de poursuivre les efforts de consolidation durable de ce secteur, conformément au vœu n° 2 formulé par la Commission de gestion.

L'enquête de satisfaction auprès du personnel communal que nous appelons de nos vœux depuis longtemps devrait aussi être révélatrice de la santé de notre administration et de notre personnel. Nous en attendons les résultats avec impatience et curiosité.

COMMUNICATION ET OFFICE DU TOURISME

COMMUNICATION

Depuis maintenant deux ans que le poste a été créé, La sous-commission a souhaité rencontrer Mme Nadège Surchat-Delpedro afin de faire avec elle un bilan depuis son entrée en fonction.

En arrivant dans notre commune, elle s'est retrouvée face à une page blanche, puisque tout (ou presque) était à créer. Ses axes de travail sont :

- La communication interne, soit fédérer l'ensemble du personnel communal et faire en sorte que tout le monde tire à la même corde.
- La communication externe, revoir et mettre à jour le « Trait d'union », créer et gérer les canaux digitaux soit :
 - Facebook, Instagram et LinkedIn depuis 2024, pour la communication générale et non-urgente
 - WhatsApp depuis 2025, pour des informations à court terme, voire les urgences.
- La communication avec la presse, être la personne de contact pour tous les médias, afin d'avoir un suivi de tout ce qui paraît. Auparavant, il n'y avait rien de centralisé à ce niveau et chaque service gérait cela indépendamment.
- La création d'un « Plan Communication », en fonction des préavis permettant un suivi avec les Chefs de services et aussi de les conseiller pour cette communication par exemple : qui, quand et où.
- La préparation d'un film promotionnel sur Payerne qui sortira au printemps 2026.
- La création d'une nouvelle identité visuelle. Ce projet a été lancé en automne 2025 car il n'y avait, jusqu'ici, pas de charte graphique au niveau de toutes les instances, officielles et privées, communales. Chacun faisant un peu comme il veut avec les différents logos et en-têtes de la ville. Le but de cette nouvelle identité visuelle est de promouvoir Payerne, la faire rayonner et montrer qu'elle est un chef-lieu. Cette charte graphique sera aussi communiquée aux différentes sociétés locales, afin que l'identité visuelle de la ville soit la même pour tous les acteurs de la commune.
Pour la créer, il a été mis en place un concours entre trois agences et les résultats seront dévoilés avec la nouvelle législature.

En conclusion, après deux ans dans cette fonction, Mme Surchat-Delpedro qui est titulaire d'un bachelor HES en économie suivi d'un DAS (Diploma of Advanced Studies) en communication est très satisfaite de son poste, qu'elle trouve très varié et gratifiant.

OFFICE DU TOURISME

En réponse au vœu formulé par la Commission de gestion dans son rapport 2023, la Municipalité a réaffecté une enveloppe de 100'000 francs économisée sur les frais de l'Office du tourisme à des actions de promotion de la ville en 2025. L'utilisation de cette enveloppe a été la suivante :

- Fr. 25'000.- pour la réalisation du film promotionnel mentionné ci-dessus.
- Fr. 15'000.- pour la promotion des marchés, hebdomadaires ainsi que les 5 saisonniers.
- Fr. 15'000.- pour des nouveaux drapeaux afin de décorer la ville.
- Fr. 10'000.- pour un mandat confié à l'institut du Management des villes et du territoire de la HES-SO (IMVT), qui sera développé au chapitre suivant.

Il est à noter que l'office du tourisme reste actif et assure la publication sur son site des diverses manifestations payernoises. (Par exemple, la communication concernant les marchés de Noël a été considérée comme très bonne).

Concernant la communication sur les diverses manifestations de notre ville, la responsable communication centralise les demandes des organisateurs (sociétés locales, USL) et organise la publication sur les différents canaux à disposition.

MANDAT À L'INSTITUT DU MANAGEMENT DES VILLES ET DU TERRITOIRE

Bien que financé via l'enveloppe budgétaire mentionnée au chapitre précédent, ce mandant est sous la responsabilité de la Municipalité et non pas de la responsable de la communication.

L'Institut du Management des villes et du territoire (IMVT) a pour mission d'accompagner le développement des organisations publiques, privées et associatives, en lien avec le territoire qu'elles occupent.

Les principaux domaines d'activité de l'IMVT sont le développement économique, démographique, social, culturel, touristique et environnemental des territoires et de leurs organisations publiques, privées et associatives. L'IMVT intègre également les enjeux climatiques, la transition énergétique et la comptabilité carbone dans ses diagnostics et ses propositions.

Ce mandat se décompose en deux phases. La première est de poser un diagnostic sur :

- Le nombre d'emplois
- Le nombre des commerces, des instituts de soins, du secteur tertiaire
- Ainsi que leurs évolutions et/ou fréquentations

La deuxième phase consistera à trouver des consensus. Le but n'étant pas d'agir sur l'immédiat, mais plutôt d'influencer les tendances de fond. A terme, ce document sera une base de travail pour orienter nos autorités sur un axe de développement harmonieux. IL devrait être présenté courant 2026, sous la forme d'une feuille de route.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ETAT ACTUEL DE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

La Municipalité indique que la question de la sécurité des piétons à Payerne fait actuellement l'objet d'une attention particulière. Un postulat a été déposé en novembre 2025 visant à renforcer cette sécurité, portant notamment sur les vitesses excessives, les comportements à risque et le sentiment d'insécurité des usagers les plus vulnérables. Dans ce cadre, le service Urbanisme, mobilité et environnement est chargé d'analyser la situation, en identifiant de manière précise les points sensibles et les zones les plus dangereuses afin d'adapter les aménagements du territoire.

L'évaluation du niveau de sécurité repose principalement sur les données officielles de l'Office fédéral de la statistique, qui publie des informations détaillées sur les accidents de la circulation et les victimes, selon les moyens de transport et les lieux d'accident. En parallèle, un diagnostic portant sur la typologie des accidents, basé sur le guichet cartographique, est en cours d'élaboration.

À ce stade, la Municipalité ne fournit pas encore de liste précise des axes ou secteurs les plus problématiques. Une analyse détaillée est toutefois annoncée dans le cadre de la réponse au postulat déposé par Madame la Conseillère communale Rojas Ibarra concernant la sécurité des piétons.

MESURES EXISTANTES

Concernant les mesures existantes, les abords des écoles font l'objet d'actions spécifiques, avec la présence de patrouilleuses scolaires ainsi que des campagnes de prévention menées par la sécurité publique, notamment après les vacances scolaires.

Les contrôles de vitesse sont réalisés par le bureau des radars de la gendarmerie de manière épisodique, à raison d'environ cinq à dix interventions par année, principalement sur les routes pénétrantes. À l'issue de chaque contrôle, un rapport est transmis à la Municipalité, mettant en évidence leur efficacité pour limiter les vitesses excessives à l'entrée de la ville.

MESURES EN COURS ET ENVISAGÉES

En matière de mesures concrètes, les améliorations de la sécurité piétonne sont intégrées dans le cadre des projets de modification urbanistique. Par ailleurs, des actions spécifiques sont envisagées, notamment un contrôle normatif de l'éclairage public des passages piétons prévu prochainement.

Enfin, des mesures ponctuelles ou expérimentales sont également utilisées, telles que le déploiement occasionnel de radars pédagogiques.

Dans l'ensemble, la Municipalité souligne qu'une analyse approfondie est en cours et que des éléments complémentaires, notamment sur les zones à risque, seront communiqués ultérieurement dans le cadre du traitement du postulat.

SECTEUR ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET INTÉGRATION

PAYERNE MORNING RUN

La COGES a été invitée par Mr le Municipal Noverraz à participer à un « Payerne Morning Run ». Après s'être levés aux aurores, deux courageux membre de la COGES se sont retrouvés au stade municipal pour assister à cette activité qui a lieu de mars à décembre, le premier vendredi de chaque mois.

Nous y avons rencontré 25 lève-tôt de tous âges qui se sont répartis, en fonction de leur niveau, en 3 groupes de course à pied et un de marche. Après environ 45 minutes d'activité, tous se sont retrouvés à la buvette du stade pour partager un petit-déjeuner.

Cette activité sympathique proposée par le secteur pour le modique coût de Fr.5.- est une excellente façon de commencer la journée au travers d'un moment de partage et de socialité. Des participants de tous bords s'y retrouvent chaque mois avec grand plaisir.

COMMISSION COMMUNALE SUISSE-IMMIGRÉS (CCSI)

- *Rôle et positionnement actuel*

La Commission communale Suisse-Immigrés (CCSI) occupe actuellement un rôle centré principalement sur l'organisation et la coordination de la Fête Multiculturelle, en collaboration avec les communautés étrangères présentes sur le territoire communal.

Son positionnement dans la politique communale d'intégration demeure toutefois en évolution, dans la mesure où son périmètre d'action, son fonctionnement et ses missions font actuellement l'objet d'un processus de restructuration, dont l'aboutissement est attendu d'ici la fin de l'année.

- *Organisation et composition*

Sur le plan organisationnel, la CCSI fonctionne aujourd'hui sous la forme d'une association se réunissant en assemblée générale environ six fois par an. Sa composition reflète une volonté de représentation pluraliste, réunissant :

- Un membre de chaque parti représenté au Conseil communal
- Au moins cinq représentantes et représentants des principales communautés étrangères

- Des associations actives dans les projets en faveur des personnes issues de la migration
- Le Municipal en charge du dossier ainsi que des membres de son service.
- *Cadre formel et gouvernance*
À ce jour, la Commission ne dispose pas encore d'un cadre formel écrit clairement établi, tel qu'un règlement, des directives ou un cahier des charges définissant son fonctionnement et ses responsabilités. L'élaboration de tels éléments est envisagée dans le cadre du processus de restructuration en cours, qui vise précisément à clarifier la structure et le rôle de la CCSI.
- *Financement*
En matière de financement, la CCSI bénéficie actuellement d'une subvention du Bureau cantonal de l'intégration (BCI) d'un montant de 9'000 francs, accordée jusqu'à la fin de l'année 2026. Ce financement est complété par les recettes issues de la restauration lors de la Fête Multiculturelle. Cependant, cette subvention cantonale ne sera plus renouvelée à partir de 2027 pour la Fête Multiculturelle.

AÉROPÔLE

INTRODUCTION

Après la rencontre du 3 mars 2025 déjà évoquée dans notre rapport sur la gestion 2024, il n'y a pas eu de nouvelle séance d'information générale pour les COFIN/COGES en 2025.

Néanmoins, suite au départ du Président du Conseil d'administration, Mr Kupferschmid, les commissions ont été invitée à rencontrer son successeur, Mr Serge Reymond. Cette rencontre a eu lieu le 27 octobre 2025.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr Reymond est âgé de 62 ans et habite à Chardonne. Il a derrière lui une carrière de manager dans des entreprises comme Naville, Tamedia ou encore dans le courtage pharmaceutique. Il est aussi actif dans le conseil aux entreprises, par exemple pour le Château de Grandson, Dr. Gabs ou des sociétés de gestion de webcams. Il n'a pas d'expérience particulière dans le domaine de l'aviation, mais à notre avis, ce n'est pas un handicap car nous avons besoin à ce poste d'une personne avec une vision stratégique qui nous apporte un réseau et des connaissances du monde des affaires. D'un meneur d'hommes, qui soit capable de mettre en place des équipes, de créer un écosystème. Ce qui, au vu de son profil, semble être tout à fait le cas.

Alors que Mr Kupferschmid était à la fois dans le stratégique et l'opérationnel, Mr Reymond voit une séparation de ces domaines, pour se concentrer sur le volet stratégique.

La réorganisation du Conseil d'administration, présentée début 2026, est la première preuve de ce changement d'orientation. Ce nouveau Conseil devra :

- Clarifier les rôles et les responsabilités
- Travailler sur la gouvernance
- Travailler avec un grand nombre de partenaires
- Travailler sur le développement stratégique
- Tout en tenant compte des états financiers
- Et des attentes insatisfaites du Conseil communal qui trouve que tout cela louvoie beaucoup et avance bien lentement

Tout cela est pour le futur et les prochaines COGES et COFIN devront suivre consciencieusement ces dossiers. Car il faut être conscient que tout n'a pas été fait « juste » jusqu'à maintenant et qu'il faut profiter des erreurs du passé pour avancer. En anticipant un peu, la nouvelle composition du Conseil d'administration semble apporter des compétences complémentaires et une énergie renouvelée, avec une attention particulière portée au positionnement stratégique du site et au renforcement des partenariats industriels et institutionnels. Les premiers échanges montrent une volonté claire d'accélérer certaines dynamiques de développement.

Les outils sont là, le soutien du canton, des nouveaux membres au CA avec un réseau, une vision. Il y a 40 hectares à valoriser et faire en sorte que l'Aéropôle rapporte enfin quelque chose à Payerne.

ETAT DES LIEUX DE PAYERNE AIRPORT ET DU TECHNOPARK

En 2025, le nombre de mouvements aériens a été de 1939 (contre 1863 en 2024) soit 76 de plus pour 4% d'augmentation. L'extension des horaires d'exploitation prévue pour 2025 n'est entrée en vigueur qu'au début de 2026. Il sera intéressant de voir l'an prochain quelle influence cette extension aura sur le nombre de mouvements. Ainsi que déjà dit l'an passé, Payerne Airport ne recherche absolument pas à battre des records en matière du nombre de vols, mais privilégie leur qualité économique.

Concernant le Technopark, on comptait 31 entreprises à fin 2025, soit moins 1 par rapport à 2024 (4 départs, 3 arrivées). Par contre, au niveau des emplois, nous avons 287 emplois au 31 décembre 2025, soit plus 17 par rapport à fin 2024.

Pour les implantations prévues en 2026, Destinus prévoit de poursuivre son développement sur une nouvelle parcelle en DDP d'env. 7'000 m² sur Aéropôle 2 (la rédaction de l'acte notarié est en cours). Une autre entreprise entend développer une parcelle d'environ 5'000 m² toujours sur Aéropôle 2.

Une antenne science et technologie d'Armasuisse s'est créée en 2025 et elle effectue de la recherche et du développement sur les thèmes du spatial, des drones, de la cybersécurité et de l'énergie. Actuellement, 3 personnes y travaillent mais l'équipe sera rapidement étoffée.

Point négatif, la grande majorité des entreprises souhaitent louer des espaces et non construire, ce qui explique à la fois la bonne occupation des espaces locatifs de Payerne Airport et le fait que le développement de nouvelles parcelles prenne du temps. Un développement immobilier qui compléterait l'offre locative du parc technologique est aujourd'hui l'une des principales priorités.

PRÉAVIS EN ATTENTE CONCERNANT L'AÉROPÔLE

- **Préavis n° 11/2021 - Payerne Airport – Crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives aux 1er et 2e étages du bâtiment**

L'étape 3 prévue dans le préavis n'a pas été réalisée dans l'attente des prévisions de développement des espaces à louer dans le bâtiment, notamment la plate-forme Anura dont le 2^{ème} étage est toujours vide. A ce jour, il est encore prévu de procéder à un aménagement dans l'espace coworking (fermer des bureaux) afin d'accueillir Armasuisse dans les locaux. Une fois ces aménagements exécutés, le préavis pourra être bouclé.

- **Préavis n° 12/2021- Aménagements aéroportuaires sur Aéropôle I, dégivrage des avions sur le tarmac et hangar à véhicules**

L'avenir du couvert n'est pas encore définitivement arrêté. Compte tenu du contexte lié au changement de gouvernance, il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire actuellement. Il est, pour l'instant stocké et bâché sur une parcelle de l'aéropôle, donc sans frais. Une expertise a été faite, son état est bon. Jusqu'à maintenant, il nous a coûté Fr. 132'000.- et les coûts pour le remonter sont estimés à environ Fr. 271'000.- soit un total de Fr. 403'000.- à mettre en balance avec la construction d'une halle neuve équivalente qui a été devisée à Fr. 700'000.-. Encore faut-il en avoir l'utilité et surtout le besoin d'exactly ces dimensions. Avec du recul, on

peut vraiment se demander si cette acquisition n'a pas été ce qu'on pourrait appeler une « fausse bonne idée ».

- ***Préavis n° 25/2021- Vente d'une surface de 32'008 m2 sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéroport II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2***

L'acte de vente initial a fait l'objet de plusieurs prolongations, la dernière en septembre 2025. Dans ce contexte, des informations ont été demandées par la Municipalité à Supra Switzerland Machined Parts SA quant à la faisabilité du projet.

L'évolution du projet fait donc l'objet d'un suivi resserré. En cas d'évolution majeure, le Conseil communal en sera informé par voie de communication.

Juste avant de rendre son rapport, la sous-commission a appris par communication municipale, l'annulation de cette vente et le bouclage prochain du préavis. La sous-commission rend la Municipalité attentive au fait que des travaux d'infrastructures étaient aussi prévus par le biais de ce préavis. Son bouclage entraînerait donc la fermeture des crédits liés à ces travaux.

- ***Préavis n° 08/2024 - Crédit d'études, Master Plan Aéroport I et II***

Le travail de développement du Masterplan sur la base du schéma présenté dans le préavis a abouti à une demande préalable auprès de la DGMR afin de valider le volet routier. En parallèle, les volets aéronautiques et infrastructures ont été précisés.

Les trois aspects du projet seront regroupés dans un dossier complet et soumis à l'OFAC, autorité compétente pour la procédure dans le périmètre aéronautique, courant 2026. Ce dossier, qui était attendu pour octobre 2025, prend donc du retard. Il est aussi difficile de faire de la promotion sur ces parcelles sans cette étude !

- ***Préavis n° 22/2024- Principes pour la mise en valeur des terrains sur les sites Aéroport I et II et Règlement du Fonds pour les rénovations visant le maintien de la valeur des infrastructures routières des sites Aéroport I et II***

Les principes validés doivent être analysés et mis en discussion au sein du nouveau Conseil d'administration ceci afin qu'ils correspondent à la stratégie en cours d'élaboration.

Au vu des dernières péripéties concernant le DDP de la Pati SA, la Municipalité et le Conseil d'administration vont marcher sur des œufs au moment où il faudra négocier des DDP sur les parcelles de l'aéroport. La sous-commission pense néanmoins que ces aventures leur permettront de négocier des contrats les plus « safe » possibles dans le futur.

CONCLUSION

Nous reprenons mot pour mot les conclusions de nos rapports des années passées qui restent d'actualité.

Les promesses sont là, il reste à les concrétiser. Pour y arriver, les défis sont nombreux et coûteux. C'est pourquoi le rôle du Conseil Communal et de ses commissions de surveillance est primordial. Charge à nous d'analyser objectivement et sans a priori les projets et préavis qui nous seront présentés dans le futur. Charge à la Municipalité et au nouveau Conseil d'administration de nous présenter des projets et préavis fondés et raisonnablement en adéquation avec les finances communales. Nous espérons aussi que, dans le cas de l'utilisation de la solution DDP pour la mise à disposition de parcelles, l'expérience « La Pati SA » porte ses fruits.

Maintenant que le nouveau Conseil d'administration est en place, surtout que cela n'a pas eu lieu en 2025, nous attendons de la Municipalité de fournir à la COFIN et la COGES des informations à jour concernant l'Aéroport, comme promis, par le biais d'une séance d'informations annuelle.

FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE DE LA COREB

La sous-commission a poursuivi les investigations lancées en 2024 concernant cet acteur clé du développement économique de la Broye.

Une étape importante des projets a été franchie en août 2022, puisque le dossier complet du PDR de la Broye a été soumis à un examen préalable auprès des Cantons de Vaud et de Fribourg. Une consultation auprès des communes a été réalisée en parallèle. En juillet 2023, les divers services du Canton de Vaud ont rendu leurs préavis.

Ce dossier constituant le nouveau PDR de la Broye vaudoise devrait être disponible sur le site internet de la COREB.

Nous nous sommes aussi intéressés à certaines questions financières. Principalement, sur quelles bases sont calculées les aides allouées aux entreprises qui en font la demande comme, par exemple :

- Charmag SA, une entreprise qui quitte des anciens locaux à Estavayer, dans une zone vouée à de l'habitation. Alors qu'Estavayer dispose de 3,15 hectares de zone d'activité. Cette entreprise reçoit un prêt de Fr. 382'000.- sans intérêts.
- Bridor Suisse SA, une entreprise qui fait partie d'un groupe géant de l'alimentaire Français (Groupe Le Duff) et qui reçoit un prêt de Fr. 90'000.- sans intérêts.

Au niveau du FDR, pour entrer dans le processus, les projets doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Améliorer et renforcer l'économie régionale au sens large.
- Augmenter les qualifications des forces de travail, afin d'améliorer les possibilités d'emploi et la qualité des produits.
- Favoriser la collaboration entre secteurs, communes, régions et notamment les circuits courts.
- Favoriser la transmission d'entreprise.
- Favoriser la transition vers une économie plus durable que ce soit par des processus de transformation industriels, d'actions favorisant l'économie circulaire, d'actions envers le personnel allant au-delà des obligations légales.
- Améliorer l'attractivité de la Broye dans des prestations offertes à sa population.

Ensuite, les dossiers sont analysés sous l'angle du potentiel d'emplois qu'ils présentent, des investissements qui sont consentis dans la région, de l'engagement de fonds propre dans le projet, du potentiel de développement et de la participation financière de la commune hôte (Le FDR peut doubler ou tripler la participation communale).

En ce qui concerne le cas de Charmag, le soutien du FDR se justifie par le maintien de 50 emplois dans la région (Payerne était en concurrence avec d'autres sites hors de la région). L'entreprise est innovante puisqu'elle a développé de nombreux brevets. Il y a aussi un décalage entre la construction de la nouvelle usine et la valorisation des terrains d'Estavayer.

Au niveau de Bridor, le groupe français est en soutien mais il s'agit de la création d'une filiale indépendante avec un investissement personnel du directeur. La région a souhaité donner un signal d'accueil à l'entreprise, même avec un montant peu important (déterminé sur la base de la participation communale de Fr. 30'000.-). Cette implantation génère des retombées économiques indirectes puisqu'elle collabore avec le Groupe Minoteries SA pour la farine et d'autres acteurs de l'écosystème agroalimentaire régional. Finalement, Bridor a rapatrié sur le site, la société du directeur (Chef Gourmet) avec plusieurs emplois administratifs à la clé.

Finalement, il faut savoir que le règlement du FDR a déjà évolué fin 2023 avec la suppression des aides à fonds perdu sauf pour des études. Il s'agit donc de prêts qui seront remboursés et qui aident au

démarrage et à l'implantation dans la région, en sachant que les frais sont toujours plus importants dans les premières années.

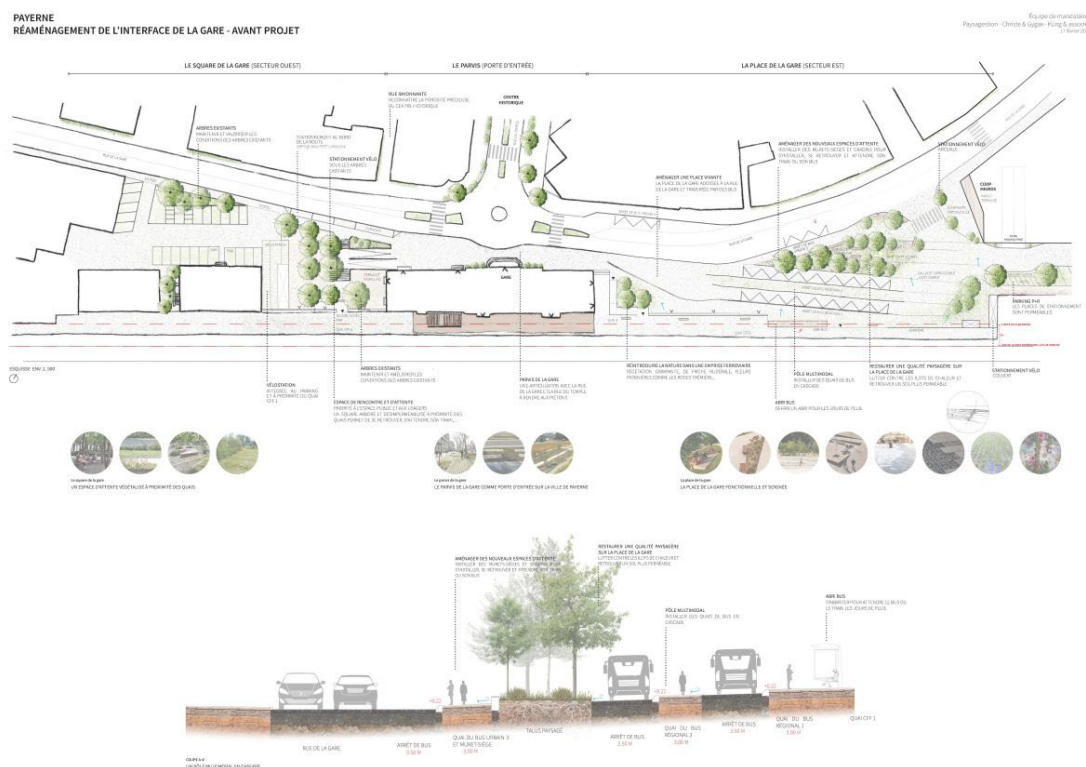
De plus, il ne faut pas sous-estimer le signal positif donné par ces prêts. Il s'agit d'un outil que d'autres régions n'ont pas, qui permet aussi d'établir un lien entre la COREB et les entreprises bénéficiaires et qui favorise ensuite le dialogue et les collaborations locales.

L'implantation d'une entreprise dépend de nombreux facteurs, dont le financement. Les prêts FDR sont un outil précieux dès lors qu'ils permettent de réduire les coûts de financement. Il s'agit avant tout d'une aide, ils sont calculés sur la base du règlement du FDR et n'ont pas vocation à se substituer aux financements privés.

AUTRES PRÉAVIS

PRÉAVIS N° 31/2022 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'INTERFACE DE TRANSPORTS À LA GARE DE PAYERNE

L'étude préliminaire est terminée, le dossier est déposé au Canton. Le plan est disponible sur le site internet communal et ci-dessous. Suivront la validation par la Municipalité et un nouveau préavis pour la réalisation, si possible durant le 2^{ème} semestre de 2026. La réalisation est attendue à l'horizon 2032.



Un nouveau plan de financement est prévu courant juin avec un financement lié au plan de mobilité.

Le projet d'école professionnelle n'aura pas d'influence directe sur le développement de ce projet. Les flux piétonniers supplémentaires attendus suite à la réalisation de l'école professionnelle sont intégrés dans la réflexion.

PRÉAVIS N° 12/2022 – ETUDE DÉMOGRAPHIQUE SCOLAIRE POUR PAYERNE ET PLANIFICATION DE LA RÉNOVATION DE LA NOUVELLE PROMENADE

En une année, rien n’a beaucoup changé par rapport à ce préavis. Il reste à faire la synthèse des mesures et définir la stratégie finale de la rénovation. Le bâtiment modulaire est maintenant pleinement opérationnel mais il est nécessaire de trouver un nouvel architecte pour la rénovation, Mr Sauterel étant maintenant employé par la commune. La sous-commission s’étonne que cela ne soit pas encore fait, 2 ans après son engagement au sein de nos services. Mais comme ce dossier dépend maintenant de l’ASIPE, c’est à eux de faire le nécessaire et la sous-commission encourage nos représentants au sein du Conseil intercommunal de l’ASIPE à y être particulièrement attentifs.

Le préavis pourrait ensuite être bouclé, en principe en 2026.

PRÉAVIS N° 15/2024 – PROLONGATION DE LA LIGNE DE BUS

- **Aménagement de l’arrêt des Sorbiers**

S’agissant de la mise en place du passage piéton situé à l’arrêt des Sorbiers, celui-ci a été réalisé au début du mois de mars 2026. Parallèlement, l’arrêt conforme aux exigences de la loi sur l’égalité pour les personnes handicapées (LHand) a été mis à l’enquête publique, procédure achevée à la fin du mois de janvier 2026. La réalisation définitive de cet arrêt est prévue pour le printemps 2026.

Dans l’intervalle, des mesures ont été mises en place afin d’assurer la sécurité des usagers. Une signalisation annonçant la traversée piétonne a été installée en fin d’année 2025 à l’approche du passage, et l’éclairage public a été repositionné de manière à répondre aux normes en vigueur pour ce type d’aménagement, en cohérence avec l’emplacement de la traversée définitive. À cet égard, la sous-commission relève toutefois qu’un délai d’environ une année s’est écoulé entre la mise en service de l’arrêt et la mise en place de mesures de sécurisation jugées adéquates, ce qu’elle regrette.

Il est à relever que, selon la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), une sécurisation spécifique de la traversée n’était initialement pas préconisée au regard du nombre de personnes concernées. La Municipalité est toutefois intervenue en mettant en avant des arguments liés à la sécurité, ce qui a conduit à la mise à l’enquête publique du passage piéton en parallèle du projet d’arrêt de bus.

Aucune problématique similaire n’a été identifiée à ce jour sur d’autres arrêts du réseau.

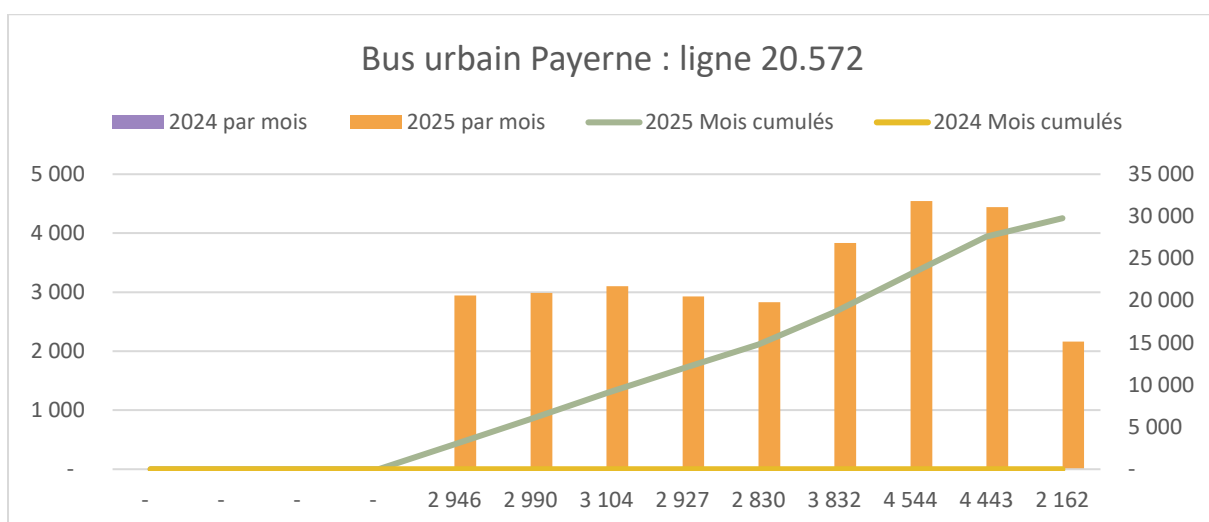
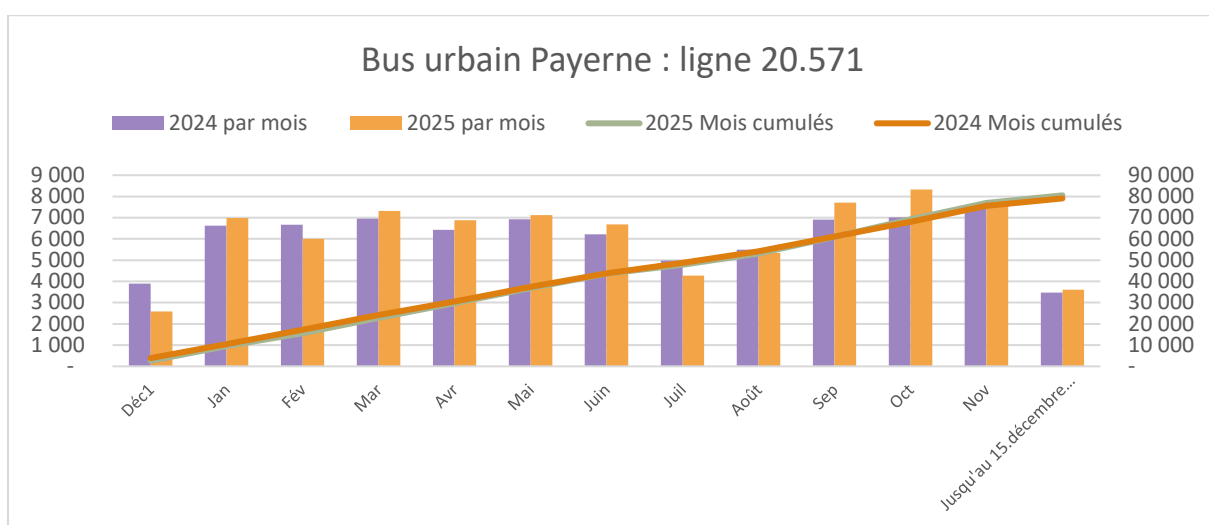
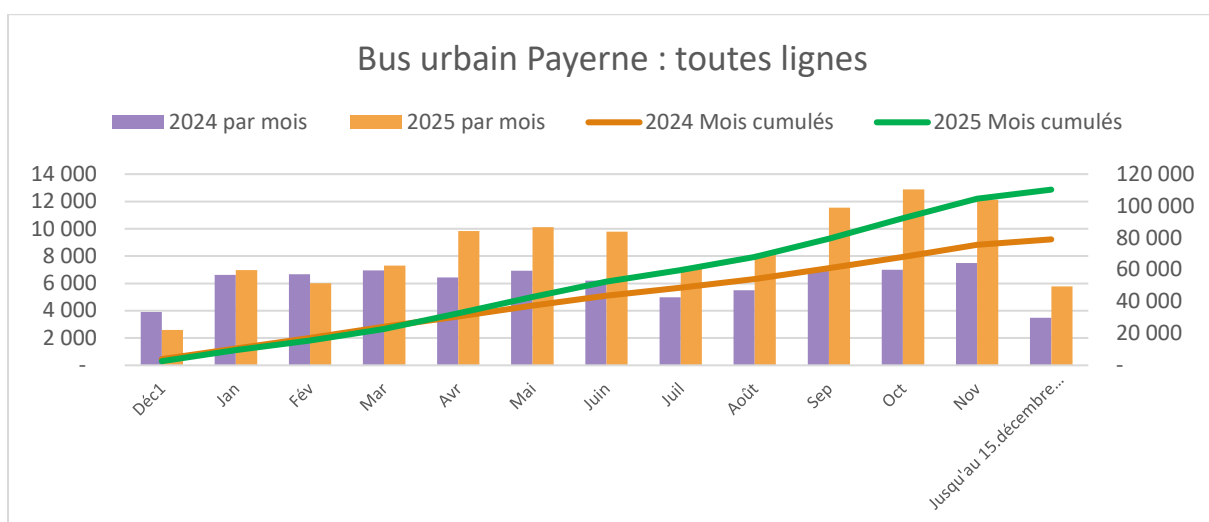
- **Exploitation des lignes 571 et 572**

Concernant l’exploitation des lignes 571 prolongée et 572, un bilan interne a été réalisé sur la base des statistiques disponibles. Les premiers constats indiquent que ces deux lignes répondent à une demande effective. Il a toutefois été relevé que la priorisation de certaines directions, notamment en direction de HIB, au détriment d’autres, comme l’Aéropôle, ne permet pas de couvrir l’ensemble des besoins.

Par ailleurs, l’analyse met en évidence l’existence de deux catégories d’usagers aux attentes distinctes : les pendulaires et les personnes se déplaçant à l’intérieur de la ville. Afin de mieux répondre à ces besoins différenciés, la Municipalité a mandaté le service de l’urbanisme, de la mobilité et de l’environnement pour engager une révision globale du réseau de transports urbains. Des informations complémentaires sont attendues dans le courant de l’année 2026.

Depuis la mise en service en mars 2025, un ajustement a été apporté à la ligne 572, dont le tracé a été modifié afin de rejoindre celui de la ligne 571 dans le centre-ville. Cette adaptation a permis de réduire l’impact du trafic aux heures de pointe, notamment sur la rue de la Gare, et d’élargir l’offre d’arrêts desservis par les deux lignes.

En matière de fréquentation, les statistiques définitives pour l’année 2025 ne sont pas encore disponibles et devraient être transmises à la Municipalité au cours du deuxième trimestre 2026. À titre indicatif, les données arrêtées à fin novembre 2025 font état de 101'942 utilisatrices et utilisateurs pour les deux lignes (voir tableaux ci-dessous).



- Collaboration avec CarPostal**

S'agissant de la collaboration avec CarPostal, la Municipalité n'a pas formellement pris position à ce jour sur le niveau de satisfaction global. Le suivi opérationnel est assuré par le service de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement. À l'exception de difficultés relevées concernant le respect des horaires tôt le matin sur la ligne 571, la prestation est jugée globalement satisfaisante. Une réévaluation plus complète est prévue lors du renouvellement de la concession, à l'horizon 2027–2028.

Enfin, un dialogue régulier est instauré avec CarPostal, sous la forme de séances mensuelles mises en place dès l'approbation du préavis relatif à la seconde ligne. Les signalements transmis par les utilisatrices et utilisateurs y sont systématiquement relayés et font l'objet d'un suivi par le service compétent.

RENCONTRES STRATÉGIQUES MUNICIPALITÉ / COGES

Il n'y a pas eu de nouvelle rencontre stratégique Municipalité / COGES en 2025. Suite au départ du Syndic Eric Küng et à l'approche des élections communales 2026, la nouvelle Municipalité ne l'a pas souhaité. La sous-commission le regrette, car ces rencontres permettent des discussions générales avec l'ensemble de la Municipalité et peuvent apporter des éclairages que des rencontres en tête à tête n'amènent pas forcément. Nous espérons que ces rencontres pourront continuer pour la législature 2026/2031, sous l'égide de la nouvelle COGES.

Pour la sous-commission n°2 :



Jean-Jacques Guisolan

Président-Rapporteur



Christian Marguet



Cátia Pires Vieira

4. RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 3

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion 3 est composée de Madame et Messieurs :

- Emilie Losey
- Laurent Brodard
- Yannick Moser (Président-Rapporteur)

La sous-commission 3 s'est réunie à deux reprises entre les mois d'octobre 2025 et avril 2026, en sus des séances plénières. Elle a eu l'occasion de rencontrer Mme la Municipale Monique Picinali, Messieurs les Municipaux Edouard Noverraz, Nicolas Schmid, Jacques Henchoz et Monsieur le Syndic, Lionel Voinçon. La sous-commission les remercie de leur disponibilité, de la qualité de leurs différents documents de réponse, des compléments transmis et enfin de la transparence avec laquelle ils ont répondu aux questions posées. La sous-commission 3 présente dès lors le rapport suivant :

PRÉAVIS N° 18/2016 – CRÉDIT CADRE POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Durant la législature 2016-2021, un total de CHF 699'669.91 a été dépensé dans le cadre de ce préavis. La sous-commission rappelle que le préavis prévoyait de fixer le crédit-cadre global pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement à hauteur de CHF 700'000.00.

Des attributions pour CHF 366'848.45 ont pu être effectuées durant cette législature. Un solde de CHF 332'821.46 est donc resté en attente d'attribution au début de la législature 2021-2026.

Au 31.12.2025, le crédit cadre présente encore un solde de CHF 104'446.37 jusqu'à son attribution à un préavis ou à un amortissement par le compte de fonctionnement. Voici un résumé de l'attribution des CHF 228'375.09 (CHF 332'821.46 – CHF 104'446.37) :

Transfert à différents préavis (n° des préavis pas précisés)

Date	Objet	Montant en CHF
29.04.2022	Chauffage à distance	39'336.35
29.04.2022	Phases SIA N° 3 et 4	43'852.04
01.04.2022	Transformation HDV	4'620.00
31.08.2022	Revitalisation de la broye	50'828.65
31.08.2022	Vente à Supra Groupe sur Aéropole	2'692.50
29.09.2022	Grange de la Ville	1'014.00
06.10.2022	Rue des Deux Tours	2'366.15
21.03.2024	Assainissement Passerelle des Rammes	-50'000.00
31.12.2025	PA Coulaz EMS	38'928.85
	Total	133'638.54

Transfert au compte de fonctionnement

Date	Objet	Montant en CHF
31.12.2021	Place de la Concorde	27'813.00
31.12.2022	Abbatiale	3'720.00
31.12.2024	Eglise catholique (amortissement)	10'578.30
31.12.2024	Aménag. Place Guisan (amortissement)	52'625.25
	Total	94'736.55

Total	228'375.09
--------------	-------------------

Pour rappel, le montant de Fr. 50'000.00 enregistré le 21.03.2024 provient de l'attribution au préavis 01/2024 de la participation de l'ASPE aux aménagements extérieurs du Collège conformément aux conclusions de ce préavis.

Contrairement à ce qui avait été communiqué à la commission pour l'exercice 2024, il y a eu deux transferts au compte de fonctionnement pour un total de Fr. 63'203.55 (amortissement pour « Eglise catholique » et « Aménagement Pl. Guisan et abords »).

En conclusion, un montant de Fr. 38'928.85 a été attribué durant l'exercice 2025 au « PA Coulaz EMS ». Un solde de Fr. 104'446.37 pourra être attribué à un préavis ou un amortissement par le compte de fonctionnement durant la prochaine législature.

PRÉAVIS N° 06/2019 – RAFRAÎCHISSEMENT DES BUREAUX DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce préavis était réalisé à plus de 98 %, sans dépassement budgétaire, et ne faisait plus l'objet de dépenses significatives. Aucun obstacle administratif ou comptable n'empêchait son bouclage. La communication de la Municipalité du 13 mai 2026 a confirmé sa clôture officielle.

PRÉAVIS N° 03/2020 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL PUBLIC ET PRIVÉ EN GUILLERMAUX AVEC PARKING SOUS-TERRAIN, AMÉNAGEMENT D’UN PARCET D’UN ESPACE PUBLIC, ASSAINISSEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA TOUR DE LA MURAILLE DES RAMMES

La municipalité nous affirme que les travaux de stabilisation de la Tour des Rammes seront effectués. L’analyse préliminaire confirme qu’actuellement la Tour est stable mais que des travaux sont nécessaires dans un délai proche pour assurer sa conservation, surtout en ce qui concerne les structures en bois. Un préavis sera présenté au Conseil communal dans la seconde partie de 2026 après avoir collaboré avec les Monuments et Sites pour définir un devis des travaux fiables.

En ce qui concerne le dépassement de CHF 321'000.- annoncé par la municipalité en 2024, ce dernier ne peut pas être consolidé car la municipalité ne parvient pas à obtenir le décompte final par le bureau en charge du chantier et ceci malgré de multiples et fréquentes relances.

PRÉAVIS N° 07/2020 – REMISE EN ÉTAT DU SITE HISTORIQUE ET COLLÈGE DU CHÂTEAU

Le dossier relatif à la remise en état du site historique et du collège du Château s’inscrit dans un contexte de forte complexité, liée notamment au caractère patrimonial du bâtiment.

La démarche engagée n’a pas été abandonnée, celle-ci étant jugée nécessaire. Toutefois, le préavis annoncé n’a pas encore été présenté au Conseil communal. La Municipalité indique que ce projet, bien qu’important, n’a pas été traité comme prioritaire au regard d’autres dossiers jugés plus urgents. Les derniers éléments du devis n’étant parvenus qu’à la fin de l’année 2025, le préavis figure désormais dans la planification des investissements pour 2026.

Le collège d’experts évoqué précédemment n’a, à ce stade, pas été constitué de manière formelle. Le travail en cours se limite pour l’instant à une phase préparatoire, comprenant la définition de la stratégie d’intervention, les investigations à mener ainsi que la mise en place d’un outil numérique destiné à assurer la pérennité des données. Ces éléments doivent permettre, à terme, d’établir le cahier des charges et le devis général du futur préavis. Les honoraires pour les premiers travaux du collège d’experts s’élèvent à CHF 5'000.- et ont été pris sur le préavis.

Par ailleurs, des mesures de mise en conformité BPA ont été engagées, certaines restant en cours en raison des contraintes liées au caractère historique du bâtiment et aux exigences des Monuments et Sites.

La Commission de gestion relève ainsi que, si le projet progresse sur le fond, sa concrétisation dépendra de la capacité à traduire ces travaux en un préavis formel, permettant de clarifier les modalités d’intervention ainsi que les échéances de réalisation.

PRÉAVIS N° 02/2022 – CRÉDIT CADRE POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

La commission rappelle que le préavis 02/2022 précise qu’il s’agit d’une enveloppe globale de Fr. 1'000'000.00 à respecter, sans nécessité qu’elle soit entièrement utilisée. De même, il est clairement indiqué que l’échéance du crédit-cadre est au 31.12.2026 et ne peut donc être utilisé pour des projets ultérieurs. En revanche, la limite au 31 décembre 2026 permet à la nouvelle Municipalité de continuer à engager des frais d’étude sur ce préavis en attendant le vote sur le crédit-cadre qui devrait être demandé pour la législature 2026-2031.

Durant la législature 2021-2026, un total de Fr. 932'815.75 (sur un total possible de max. 1 mio) a été dépensé dans le cadre de ce préavis au 31.12.2025. Les attributions suivantes ont pu être effectuées :

Transfert à différents préavis (n° des préavis pas précisés)

Date	Objet	Montant en CHF
31.08.2022	Vente à Supra Groupe sur Aéroport	1'184.70
31.08.2022	Revitalisation de la Broye	7'943.60
31.08.2022	Revitalisation de la Broye	495.40
29.09.2022	Rénovation Nouvelle Promenade	21'000.00
29.09.2022	Grange de la Ville	5'000.00
12.10.2023	Brasserie Notre Dame	12'469.05
31.12.2023	Réaménag. routier av. Général Jomini	44'420.55
21.03.2024	Assainiss. Passerelle des Rammes	7'640.80
06.09.2024	Renouv. Equip. d'interconnexion réseau informatique	20'993.35
06.09.2024	Tour Bertholod	46'266.20
10.10.2024	Master Plan Aéroport I et II	56'389.50
24.12.2024	Revitalisation Motélon Crèvecœur	65'461.30
26.06.2025	Réaménagements tennis	59'544.85
06.11.2025	Promenade de la Maladaire	39'080.90
11.12.2025	BSE étape 3	40'447.60
11.12.2025	BSE étape 3	38'729.75
31.12.2025	PA Coulaz EMS	6'125.65
	Total	473'193.20

Transfert au compte de fonctionnement

Date	Objet	Montant en CHF
31.12.2024	Aéroport 2 - secteur Roze Mobility	4'706.50
31.12.2024	Concept communal de Mobilité (amort.)	58'195.55
	Total	62'902.05

Total	536'095.25
--------------	-------------------

Dans ce contexte, des frais d'études encore en attente s'élèvent au 31.12.2025 à Fr. 396'720.50 (Fr. 932'815.75 – Fr. 536'095.25). En théorie il pourrait s'élever à un total de Fr. 463'904.75 (Fr. 1'000'000.00 – Fr. 536'095.25) jusqu'au vote du prochain crédit cadre pour la législature 2026-2031.

PRÉAVIS N° 31/2021 – REMISE EN ÉTAT DU RURAL, DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES DE BASE ET DE L'HABITATION DE GRANGE DE LA VILLE

Toutes les factures ont été réceptionnées et le préavis a finalement été bouclé par la Municipalité dans le cadre des communications adressées au Conseil communal en date du 13 mai 2026.

La Commission relève toutefois que ce dossier était déjà présenté comme étant en cours de bouclage lors de l'exercice précédent. La Municipalité nous a indiqué n'avoir procédé à aucune nouvelle série de bouclages depuis l'année passée. Or, une série de bouclages de préavis avait pourtant été transmise au Conseil communal du 26 juin 2025 dans les communications datées du 18 juin 2025.

PRÉAVIS N° 24/2022 ET N° 20/2024 – RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE, RUE DU CHEMIN NEUF 7

Les travaux de rénovation de l'ancienne église sont désormais achevés et les locaux sont exploités depuis juillet 2025. Seule une intervention complémentaire mineure reste en cours. Le budget est annoncé comme respecté à ce stade. La Municipalité souligne néanmoins que ce projet a été marqué par des difficultés liées notamment à une évaluation initiale lacunaire dans un contexte patrimonial exigeant.

Elle indique à cet égard vouloir privilégier, pour les projets futurs, une distinction plus nette entre les phases d'étude et d'exécution, afin de renforcer la fiabilité des estimations en amont.

PRÉAVIS N° 33/2022 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ORGANISATION D'UN MANDAT D'ÉTUDES PARALLÈLES MEP POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRAND-RUE ET DE LA RUE DE LAUSANNE

Le rapport de la Commission de gestion 2024 indiquait que le crédit d'étude était sorti en novembre 2024 et que le préavis n° 33/2022 devait être bouclé en 2025. La Municipalité a expliqué ce décalage par le fait que les ressources du service ont été prioritairement consacrées à l'avancement des projets.

La communication de la Municipalité du 13 mai 2026 a depuis confirmé le bouclage du préavis. Un dépassement de CHF 3'518.90 est constaté sur un crédit total de CHF 299'900.00.

Selon la Municipalité, ce dépassement est lié à une facture datée du 27 mars 2024, portée tardivement à la connaissance du service porteur du préavis par le mandataire en charge du suivi du MEP. La Municipalité nous a également expliqué que les nombreuses réflexions menées sur les questions de mobilité en lien avec la révision du Plan d'affectation communal (PACom) ont généré des prestations supplémentaires qui n'ont pas pu être absorbées par la rubrique « divers et imprévus » et dont l'ampleur était difficile à anticiper lors de l'établissement du budget.

PRÉAVIS N° 07/2023 – TRAVAUX BRASSERIE NOTRE DAME ET CAFÉ DU MARCHÉ

En ce qui concerne la Brasserie Notre Dame, les travaux annoncés ne sont pas des travaux supplémentaires engendrant de nouvelles dépenses. Il s'agit du déplacement du dégraisseur. La municipalité a donc profité du changement de tenancier pour effectuer ces derniers ouvrages (nécessitant la fermeture du restaurant). En ce qui concerne la demande de dépense onéreuse pour un Jospir lors du préavis (matérielle de cuisson particulier) pour une valeur totale de CHF 43'296.-, la municipalité ne s'est pas assurée, dans sa recherche de nouveau tenancier, que ce matériel serait toujours exploité. Pour rappel, l'argument de la municipalité pour cette dépense était de rendre le restaurant plus attractif afin d'attirer de la clientèle et donner une plus-value aux nombreux investissements octroyés à la Brasserie Notre Dame.

En ce qui concerne le Café du Marché, la Municipalité suit de près l'évolution de l'exploitation du café. L'exercice 2026 sera déterminant pour une évaluation correcte des résultats de l'exploitation du Café.

PRÉAVIS 14/2023 – NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS

La commission s'est intéressée à ce préavis dans la continuité de son précédent rapport de gestion. Ce préavis à, ensuite, fait office d'une communication au Conseil communal du 1^{er} avril 2026. Après l'attribution des concessions, la société non-retenue a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal, recours rejeté par ce même Tribunal en date du 30 avril 2025.

Pour rappel, la même société a ensuite formulé un recours auprès du Tribunal fédéral. Ce dernier a estimé qu'une collectivité publique ne pouvait pas exclure, de son appel d'offre, la participation de candidats qui disposent d'un établissement ou d'un siège en Suisse mais qui ne sont pas situés sur le territoire du Canton ou de la Commune. Le Tribunal fédéral a donc estimé qu'en attribuant trois concessions de taxis au moyen d'un appel d'offre sur invitation, n'ayant donc pas fait l'objet d'aucune publication et ne permettant qu'une mise en concurrence limitées du marché, la Municipalité de Payerne n'a pas respecté le principe de non-discrimination consacré à l'Art. 2 al. 7 LMI.

La municipalité devra donc procéder à un nouvel appel d'offre et, en l'attente, a prolongé toutes les concessions actuelles jusqu'au 31 décembre 2026. La Municipalité va lancer prochainement le nouvel appel d'offre dans le but que les nouvelles concessions puissent entrer en vigueur dès le 01.01.2027.

PRÉAVIS N° 16/2023 – RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT AU BÂTIMENT DES RÉGENTS

La rénovation de l'appartement est achevée, la facture en suspens a été réglée et le logement est actuellement loué. L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de CHF 181'609.45, conformément au cahier des charges présenté dans le préavis.

Le préavis a été officiellement bouclé lors de la séance du Conseil communal du 21 mai 2026.

PRÉAVIS N° 05/2024 – ÉTUDE DE LA MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU DE BERTHOLOD

L'étude de mise en valeur du Château de Bertholod se poursuit dans un contexte marqué par les contraintes liées au site et à son niveau de protection élevé.

Les mandats d'étude ont été attribués et les scénarios d'aménagement font actuellement l'objet d'une évaluation de faisabilité. Le calendrier initial a toutefois été ajusté, le préavis d'investissement étant désormais envisagé pour la seconde partie de l'année 2026.

Cette évolution du calendrier ne remet pas en cause la pertinence de la démarche, mais illustre les contraintes inhérentes aux projets patrimoniaux. Il en résulte une phase d'étude prolongée, dont l'issue dépendra des arbitrages à venir quant au projet retenu et au niveau d'investissement.

PRÉAVIS N° 06/2024 – AIRE DE JEUX ET VENTILATION DE LA CUISINE DES CLUDS

Les travaux liés à l'aménagement de l'aire de jeux et au remplacement de la ventilation de la cuisine sont terminés. La communication de la municipalité datée du 13 mai 2026 confirme le bouclage de ce préavis.

PRÉAVIS N° 18/2024 – CRÉDIT D'ÉTUDE, REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE (GRAND'RUE ET RUE DE LAUSANNE)

Depuis l'adoption du préavis, les travaux réalisés à ce jour ont consisté principalement, par le service de la commune avec le groupement de mandataires, à des ajustements du projet ainsi qu'à des vérifications en lien avec les enjeux principaux que sont : les revêtements de sol, la mobilité, l'éclairage public et l'accessibilité pour toutes et tous. Un test de pavage sera effectué devant le Cerf à la rue de Lausanne et un sondage permettra à la population de donner son avis.

Le projet a d'ailleurs été envoyé au canton pour un examen préalable auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) selon la procédure de la loi sur les routes (LRou) en automne 2025. Les trois axes examinés sont principalement :

1. Le bruit avec le respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)
2. Le patrimoine / façades (intégration, protection ISOS, etc.)
3. La mobilité et le stationnement.

La mise à l'enquête publique est encore attendue pour l'année 2026. Ce n'est qu'après que le préavis de demande de crédit pour sa réalisation sera présenté.

Un autre point relevé par la Municipalité à la commission qui n'est pas directement lié à ce préavis est l'adoption du nouveau schéma directeur des mobilités au 1^{er} trimestre 2026. Ce plan a le mérite de fixer les grandes orientations pour les 15 prochaines années et a pour ambition le développement d'une mobilité équilibrée, durable et respectueuse de la qualité de vie des payernoises et des payernois.

PRÉAVIS N° 11/2024 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DU GREFFE MUNICIPAL, ACHAT DE MOBILIER ET RÉNOVATION DE L'ANCIEN BUREAU DE L'ORPC DE L'HÔTEL DE VILLE

L'ensemble des travaux est achevé. La communication de la Municipalité du 13 mai 2026 confirme le bouclage du préavis pour un montant total de CHF 360'210.–, inférieur au crédit accordé, notamment grâce à des rabais obtenus sur le mobilier.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

La commission a demandé à connaître en cette fin de législature le tableau des investissements 2025 du parc immobilier dont voici le résumé :

<i>Objet</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Budget estimatif en CHF</i>
Zone sportive – Etude	01.01.2024	31.12.2027	400'000.00
Tennis – Rénovation	01.01.2024	30.06.2027	2'325'000.00
Bertholod – Conserva-tion et mise en valeur	01.04.2024	29.12.2026	650'000.00
Chemin neuf – Rénovation du bâtiment	03.01.2022	30.06.2025 (terminé)	1'650'000.00
Payerne Airport - Aménagements	03.10.2022	30.10.2026	450'000.00
Abbatiale – Remise en état du beffroi *	01.01.2026 (a débuté)	31.12.2027	200'000.00
Tribunal & musée – Site historique *	01.01.2024	29.12.2028	1'000'000.00
Bâtiment des services d'exploitation (étape 3)	01.01.2025 (a débuté)	02.01.2031	4'965'000.00
Rénovation nouvelle promenade - Etude	03.01.2022	30.06.2026	500'000.00
Rénov. toiture et adduction d'eau des alpages	01.01.2025 (a débuté)	31.12.2027	500'000.00
Rénov. place de jeu des Cluds	01.01.2024	30.05.2025 (terminé)	180'000.00

Promenade - Raccordement CAD	03.01.2023	31.12.2025 (terminé)	1'350'000.00
Brasserie Notre-Dame – Travaux complément.	02.01.2023	31.03.2026 (terminé)	205'000.00
Collège du château - Assainissement	01.07.2021	31.12.2026	1'270'000.00
Anciens abattoirs – Etude de mise en valeur	01.01.2024	30.06.2026	800'000.00
Abbatiale – Sono et éclairage	01.01.2024	30.06.2027	140'000.00
Bâtiment des régents – Rénovation appart.	01.09.2023	31.03.2025 (terminé)	200'000.00
Stade municipal - Réfection	01.03.2026 (a débuté)	30.06.2027	1'920'000.00

*Réunis sous « site historique »

BAUX COMMERCIAUX

La commission a demandé à connaître le cahier des charges pour la location des établissements publics dont elle est propriétaire. La Municipalité rappelle simplement que les baux en question ne concernent exclusivement que la brasserie de Notre Dame et le Café du Marché. Chacun de ces établissements est ainsi doté d'un cahier des charges établi sur la base d'un même modèle intégrant les particularités de chacun des établissements et les objectifs visés par la Municipalité. Ce modèle a été établi avec le concours de Gastroconsult et forme le socle des appels d'offres. Le cahier des charges fait ensuite partie intégrante du bail commercial et oblige les parties contractantes.

La Municipalité a précisé dans sa réponse qu'il y a lieu de mesurer les difficultés que rencontre de manière généralisée le domaine de la restauration. Après l'embellie de la fin de la COVID, ce secteur a vu son chiffre d'affaires baissé jusqu'à 15% depuis le début 2025. La Municipalité suit de près l'évolution de l'exploitation du Café du Marché. Son succès reste très saisonnier et l'exercice estival 2026 sera déterminant pour une évaluation correcte des résultats. Il faut enfin rappeler que la Municipalité est liée par un contrat de bail avec l'exploitant comprenant un certain nombre de conditions dont notamment le paiement d'un loyer. Le respect de ces conditions est en soi l'objectif de base que l'exploitant doit atteindre vis-à-vis de la Municipalité.

La Commission relève que le paiement d'un loyer reste certes déterminant mais que les autres conditions contenues dans le contrat de bail le sont tout autant. S'agissant du Café du Marché, comme les exploitants actuels choisis ne disposaient pas d'une grande expérience dans le domaine de la gestion d'un établissement public au moment de la signature du bail, la Municipalité n'a pas souhaité conclure un bail pour une durée de 5 ans. Ce dernier présente donc une certaine souplesse, si les exploitants devaient rencontrer des difficultés telles que présentées dans le paragraphe précédent.

GESTION IMMOBILIÈRE COMMUNALE : ÉVOLUTION ET ENJEUX

La gestion immobilière de la Commune connaît actuellement une phase d'évolution importante, marquée notamment par le déploiement de l'outil Care Office.

L'ensemble des immeubles a été intégré dans ce système, permettant désormais une centralisation et une digitalisation des données du parc immobilier. L'outil est utilisé pour le suivi de la maintenance et contribue à structurer le pilotage des interventions ainsi que l'organisation du travail.

La Municipalité indique toutefois qu'il est encore prématuré de considérer que le suivi de l'entretien est pleinement maîtrisé. Si le module lié à la maintenance est aujourd'hui largement avancé, les fonctionnalités de suivi analytique et de pilotage global sont encore en phase de développement. Ce déploiement progressif s'accompagne de certains ajustements, notamment liés à l'écart entre la modélisation numérique et la réalité du terrain, ainsi qu'à la structuration des surfaces nécessaires à une analyse plus fine des coûts. Il est prévu que le déploiement complet soit effectué d'ici fin 2027 sachant que le responsable du projet, M. Maël Monney, quittera son poste le 31 mars 2026. Selon la Municipalité, ce départ ne devrait pas générer de risques quant à l'avenir du projet mais pourrait toutefois ralentir le déploiement des autres modules comme celui en particulier de la gestion des surfaces..."

Parallèlement, une démarche de révision des baux les plus anciens a été menée avec l'appui d'un fiduciaire. Si l'analyse est désormais achevée, les conclusions détaillées et les mesures concrètes à en tirer restent à ce stade en cours d'examen. Il est par ailleurs prévu d'intégrer progressivement la gestion des baux dans l'outil Care Office, moyennant certaines adaptations, notamment pour le suivi des échéances contractuelles.

Enfin, la mise en place d'indicateurs de gestion du parc immobilier, évoquée comme un objectif à moyen terme, n'est pas encore aboutie. La Municipalité indique souhaiter s'orienter vers une intégration progressive de ces outils analytiques, notamment en lien avec Care Office.

Dans ce contexte, la Commission de gestion relève que plusieurs démarches structurantes ont été engagées et témoignent d'une volonté de renforcer le pilotage du patrimoine communal. Elle observe toutefois que ces outils ne sont pas encore pleinement opérationnels et que leur consolidation, en particulier sur le plan analytique, constituera un enjeu important pour renforcer le pilotage du patrimoine communal.

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS

Certains clubs sportifs et associations sont soutenus par la Commune (locaux, subventions, etc.). La commission a désiré connaître la liste des bénéficiaires et les conditions d'octroi de subventions en particulier. La Municipalité rappelle qu'il n'existe pas de droit en matière de subvention. Les clubs et associations doivent exposer à la Municipalité la nature de leur demande et la raison d'être de ce besoin afin d'accomplir une tâche jugée d'intérêt public.

Voici la liste des bénéficiaires lors de cet exercice :

Club / association	Date	Montant en CHF
Payerne Natation	16 mars 2025	1'000.00
La Coccinelle	10 avril 2025	1'500.00
Clin d'aile	20 mai 2025	5'000.00
Yéti Club Payerne	3 juin 2025	1'000.00
Les Gais Pinsons (accordéoniste)	8 juin 2025	1'500.00
Société fédérale Gymnastique	24 juin 2025	1'000.00
La Chanson des Hameaux	25 juin 2025	7'000.00
Centre Athlétique Broyard (CAB)	27 juin 2025	1'000.00
Chœur Mixte la Caecilia	30 juin 2025	3'000.00
Union instrumentale de Payerne	30 juin 2025	15'000.00

Les amis du chien	16 juillet 2025	500.00
Club de plongée Chevroux / Payerne	29 août 2025	500.00
FC Stade Payerne	17 oct. 2025	1'000.00
Corps de musique l'Avenir	14 nov. 2025	15'000.00
Squash Club Payerne	14 nov. 2025	500.00
Armée du Salut	Pas communiqué	500.00
Carton du cœur	Pas communiqué	500.00
IHC Payerne (Inline Hockey Club)	Pas communiqué	500.00
Karaté Club de Payerne	Pas communiqué	500.00
Table couvre-toi	Pas communiqué	500.00
Total		57'000.00

GESTION ET STRATÉGIE EN TERMES D'ATTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES COMMUNALES

La commission s'est intéressée à la gestion et l'attribution, par notre administration, des terres communales agricoles et ceci notamment après la communication officielle du 25 mars 2026 où la municipalité a annoncé le retrait de 9 parcelles à la SA des Domaines agricoles de la RSA pour le 15 novembre 2030. Ces parcelles représentent une surface de 639'937 m², soit 49.47% de l'ensemble des surfaces louées au 15 novembre 2026 (termes des baux en cours).

A la question de « comment les vacances de terres agricoles étaient annoncées (au-delà des terres mentionnées ci-dessus) à tous les agriculteurs », le Municipal en charge a simplement répondu que le bouche à oreilles fonctionnait très, et, suffisamment bien à Payerne. Il ne semble donc pas y avoir de procédure officielle pour annoncer des terres vacantes.

Au niveau de la gestion des terres agricoles communales louées, un document récapitulatif existe regroupant tous les locataires de terres avec les proratas attribués. Pour rappel, les critères concernant l'attribution des terres sont les suivants : - être habitant-e de Payerne – l'activité agricole doit être principale – localisation de la ferme par rapport aux terres à louer – évaluation des terres communales déjà allouées.

COMMISSION PERMANENTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

La commission s'est interrogée sur les actions et le fonctionnement de la Commission permanente contre le harcèlement de rue en vue du peu d'action observée et du peu de retour au sein du Conseil communal.

La municipalité rappelle que la Commission communal contre le harcèlement de rue a pour but de soutenir la Municipalité dans ses actions en étant un groupe **consultatif**. En 2025, la commission permanente contre le harcèlement de rue ne s'est donc réunie qu'une seule fois en date du 1^{er} octobre 2025 par convocation de la municipalité.

A cette date, les membres de la Commission ont refusé d'éteindre la Commission contre le harcèlement de rue à une Commission plus globale contre les discriminations (notamment le racisme) estimant que cela ne répondrait plus à la motion de Léa Bucher et estimant qu'il y avait suffisamment

de travail pour lutter contre le harcèlement de rue dans une commission et contre les discriminations sous toutes formes, notamment le racisme, dans une autre.

Enfin, le municipal nous informe qu'il est très difficile de compter sur les présences d'acteurs externes dans cette commission et que le budget n'a pas été utilisé.

Pour la sous-commission 3

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Y. Moser'.

Yannick Moser

Président-Rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Elosey'.

Emilie Losey

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent Brodard'.

Laurent Brodard